

Thourotte

Bulletin municipal d'informations • édition 2021



Ensemble, rebondir

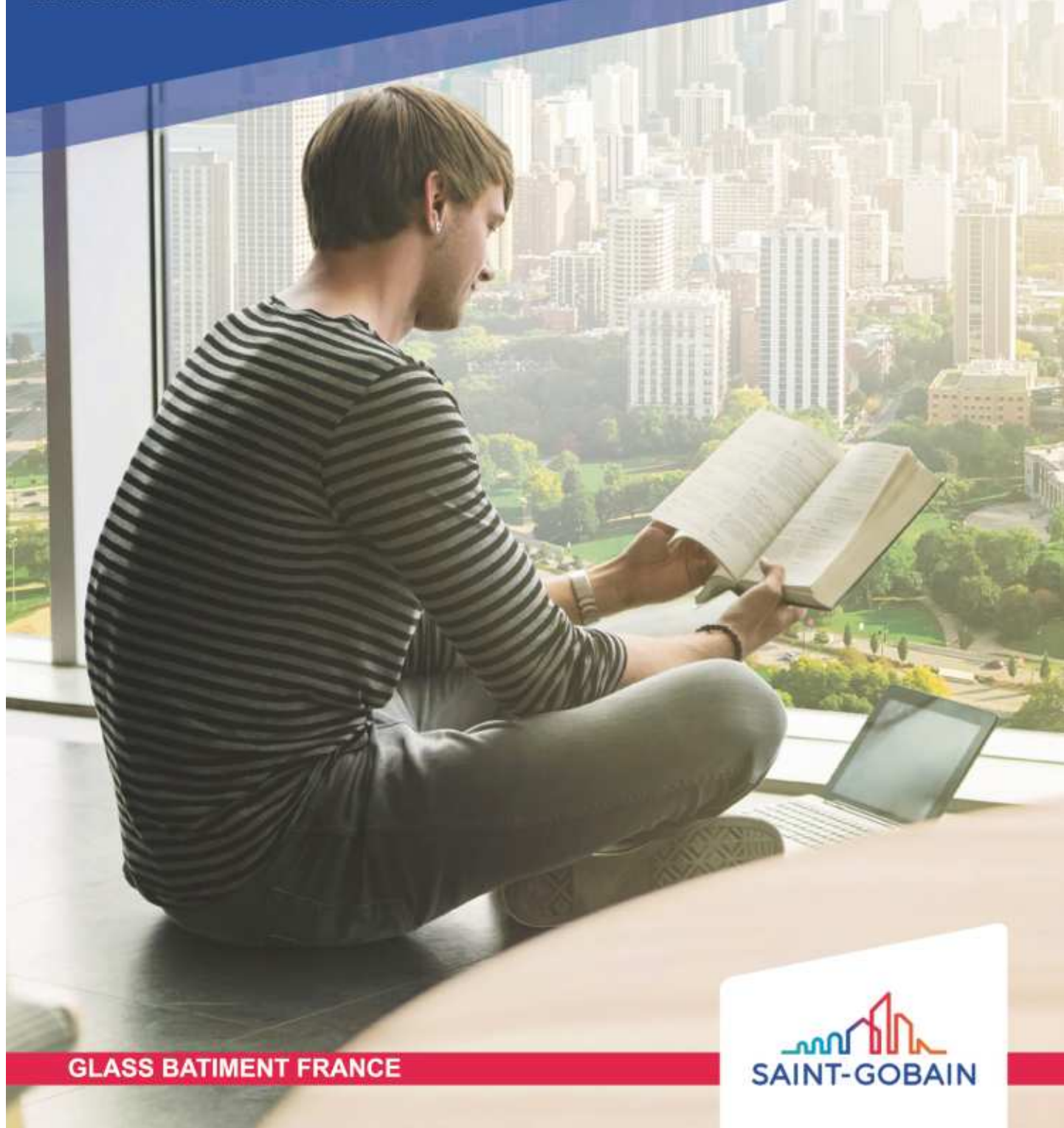


Verre de contrôle solaire de type 75/40

Haute sélectivité et excellente isolation thermique

COOL-LITE® SKN 183 ET SKN 183 II

Le meilleur de la lumière naturelle



GLASS BATIMENT FRANCE


SAINT-GOBAIN

Édito



Nous vivons, depuis un an, sous un état d'urgence et d'exception pour tenter de venir à bout de cette pandémie qui a envahi la planète. C'est peu dire que notre lassitude est grande entre les confinements, les couvre-feux, la limitation des contacts avec nos proches, la fermeture des lieux de culture, de loisirs et de sports. Plus le temps passe, moins nous entrevoyons d'issue. Nous vivons au rythme de la propagation de ce virus, de ses variants et d'une gestion incohérente de cette situation par les pouvoirs publics.

Les scientifiques, qui défilent sur les plateaux de télévision, nous expliquent qu'un confinement strict et prolongé nous permettrait d'endiguer la contamination. Au regard de l'expérience des mois écoulés et des dispositions diverses mises en œuvre par les États à travers le monde, nous pouvons le dire : si cela suffisait, cela se saurait. En outre, l'exigence sanitaire ne peut être le seul critère des décisions prises. Nous ne sommes pas faits pour vivre durablement cloîtrés. Il y a danger à mettre en cause ces liens sociaux qui nous unissent et par lesquels nous constituons une société dans un destin partagé. Il en va de notre équilibre psychologique, qui dépend du vivre ensemble.

La solution durable réside dans la vaccination de masse, seule capable de produire une immunité collective contre le virus. La campagne d'injection du vaccin a pourtant bien du mal à se déployer dans notre pays. Après avoir couru après les masques, puis après les tests, nous courons après les doses. Elles sont la propriété des géants de l'industrie pharmaceutique, qui en assurent la fabrication et la diffusion à leur gré avec les yeux rivés sur les profits qu'ils pourront en tirer et en servant en priorité les États les plus offrants. Il y aurait urgence à ce que la propriété exclusive des brevets aux seules mains des multinationales pharmaceutiques soit levée pour permettre de produire les vaccins partout où les moyens de production sont disponibles.

Sur notre territoire, les Thourottois doivent se rendre à Compiègne ou à Noyon pour se faire vacciner. Obtenir un rendez-vous est un parcours du combattant. J'ai proposé à l'Agence Régionale de Santé et à la Préfète de l'Oise d'installer un centre de vaccination dans l'une de nos salles municipales. Ainsi, nos aînés et les personnes fragiles pourraient avoir accès au vaccin, avant que ce dernier soit à disposition de tous. À condition, évidemment, que des doses nous soient livrées en nombre suffisant.

Patrice Carvalho
Maire de Thourotte, président de la C.C.2.V.

Hôtel de ville
C.S. 60069
60777 Thourotte cedex
Tél : 03 44 90 61 00

Courriel : mairie@thourotte.fr

Site Internet :
www.thourotte.fr

Directeur de la publication :
Patrice CARVALHO

Co-directeur de la publication :
Fabrice LEDRAPPIER

Réalisation :
Service Communication
Jacques DESMOULIN
Inès DOLET
Damien FRUGIER

Impression :
Imprimerie de Compiègne (60)
Tél : 03 44 30 51 00



Tirage :
3000 exemplaires

Vous avez entre les mains le bulletin que nous vous diffusons tous les ans pour vous rendre compte de l'action et de la vie de notre commune. En 2020, il n'était pas paru en raison de la proximité des élections municipales.

Nous revenons d'habitude sur les animations nombreuses qui se sont déroulées dans notre ville. Pour cause de virus, la plupart ont dû être annulées. Nous avons donc choisi de donner la parole à une directrice d'école, à des responsables d'associations, aux fidèles de l'Espace Angèle Fontaine, à un artiste qu'il a fallu déprogrammer. Ils nous parlent de leurs engagements et nous disent comment ils vivent la période que nous traversons.

Sommaire



- Votre Conseil Municipal pages 4 et 5
- Commissions page 6



- Économie pages 7
- Jeunesse / Éducation pages 8 à 10
- Action sociale et familiale pages 11 à 13
- Culture pages 14 et 15



- Travaux et urbanisme pages 16 à 19
- Sport page 20
- Plan de la ville pages 22 à 24
- Ça se passera demain pages 26 à 31



- Tribunes libres pages 32 et 33
- Votre quotidien pages 33 à 42

Votre maire et ses adjoints



Patrice CARVALHO
Maire



Jacky IODICE
1^{er} adjoint
chargé des Travaux et des
Services Généraux
à la Population



Catherine ARDUIN
2^{ème} adjoint
chargée de la Jeunesse
et des Affaires Scolaires



Joël PIAR
3^{ème} adjoint
chargé de la
Sécurité



Corinne DAUMAS
4^{ème} adjoint
chargée des Finances et
des Affaires Culturelles



Patrick IBRAN
5^{ème} adjoint
chargé des Sports



Marie-Pierre GRANDJEAN
6^{ème} adjoint
chargée des Fêtes et des
Cérémonies / Jumelages



Daniel DENIZART
7^{ème} adjoint
chargé de
l'Aménagement Urbain



Valérie FONTAINE
8^{ème} adjoint
chargée des
Affaires Sociales

Sur rendez-vous

Pour rencontrer M. le maire, contactez son assistante administrative, Mme Clarisse LEBOEUF, au 03 44 90 61 07. Pour prendre rendez-vous avec un adjoint ou un conseiller, il suffit de contacter la mairie de Thourotte au 03 44 90 61 00, aux horaires d'ouverture habituelles, à savoir : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, puis de 13h30 à 17h (18h15 le mardi).

Vos conseillers municipaux



**Henri
MARCHE**

Délégué aux
Manifestations Officielles
et au Cimetière



**Martine
CABRERA**

Déléguée aux Seniors



**Fabrice
LEDRAPPIER**

Délégué à la
Communication
et à l'Information



**Isabelle
LIMA**



**Florian
DUMOULIN**



**Valérie
DECONINQUE**



**Patrick
JACQUINOT**



**Christèle
GRAVILLON**



**Philippe
RÉMY**



**Rachida
DERNI**



**Anthony
FAUCHERRE**



**Nicole
MASSON**



**Lucile
BOCHAND**



**Dany
DESMARAIS**



**Laura
VANOVE**



**Émile
DUBRENAT**



**Céline
CHAPUIS**



**Dominique
DÉRÉ**

Le maire, M. Patrice CARVALHO, est président de droit de toutes les commissions.

Commission des Finances

Vice-Présidente :

Mme Corinne DAUMAS
M. Jacky IODICE
Mme Catherine ARDUIN
M. Joël PIAR
M. Patrick IBRAN
Mme Marie-Pierre GRANDJEAN
M. Daniel DENIZART
Mme Valérie FONTAINE
M. Henri MARCHE
Mme Martine CABRERA
M. Fabrice LEDRAPPIER
M. Émile DUBRENAT

Commission des Travaux

Vice-Président :

M. Jacky IODICE
M. Joël PIAR
M. Patrick IBRAN
M. Daniel DENIZART
M. Henri MARCHE
M. Fabrice LEDRAPPIER
M. Florian DUMOULIN
M. Patrick JACQUINOT
M. Dominique DÉRÉ
Membres extérieurs :
M. Luc MEUNIER
M. Janick VARON

Commission Aménagement Urbain

Vice-Président :

M. Daniel DENIZART
M. Joël PIAR
Mme Corinne DAUMAS
M. Patrick IBRAN
M. Henri MARCHE
M. Dany DESMARAIS
Mme Lucile BOCHAND
Membres extérieurs :
M. Luc MEUNIER
M. Joël SIROS

Commission Intergénérationnelle et Sociale

Vice-Présidentes :

Mme Catherine ARDUIN
Mme Valérie FONTAINE
Mme Martine CABRERA
M. Joël PIAR
M. Patrick IBRAN
Mme Marie-Pierre GRANDJEAN
M. Henri MARCHE
Mme Isabelle LIMA
Mme Valérie DECONINQUE
M. Philippe RÉMY
Mme Christèle GRAVILLON
M. Émile DUBRENAT
Membre extérieur :
Mme Dany SÈRE

Commission des Sports

Vice-Président :

M. Patrick IBRAN
M. Jacky IODICE
M. Joël PIAR
Mme Martine CABRERA
M. Philippe RÉMY
M. Anthony FAUCHERRE

Commission Communication – Information

Vice-Président :

M. Fabrice LEDRAPPIER
Mme Catherine ARDUIN
Mme Valérie FONTAINE
Mme Rachida DERNI
Mme Nicole MASSON
Mme Lucile BOCHAND
Membres extérieurs :
Mme Chantal BOYENVAL
Mme Françoise BRÉHAMET

Commission Fêtes et Cérémonies et Jumelage

Vice-Présidente :

Mme Marie-Pierre GRANDJEAN
M. Joël PIAR
Mme Corinne DAUMAS
M. Patrick IBRAN
Mme Valérie FONTAINE
M. Henri MARCHE
Mme Martine CABRERA
Mme Isabelle LIMA
Membre extérieur :
Mme Dany SÈRE

Commission des Affaires Scolaires

Vice-Président :

Mme Catherine ARDUIN
Mme Valérie FONTAINE
Mme Isabelle LIMA
Mme Christèle GRAVILLON
M. Anthony FAUCHERRE
Mme Rachida DERNI
Mme Nicole MASSON
Mme Laura VANOVE
Mme Céline CHAPUIS
Membre extérieur :
Mme Françoise BRÉHAMET

Commission des Affaires Culturelles

Vice-Présidente :

Mme Corinne DAUMAS
Mme Catherine ARDUIN
M. Daniel DENIZART
Mme Martine CABRERA
Mme Rachida DERNI
Mme Nicole MASSON
Mme Céline CHAPUIS
Membre extérieur :
Mme Dany SÈRE

Commission Vie Associative

Vice-Président :

M. Jacky IODICE
Mme Catherine ARDUIN
Mme Corinne DAUMAS
M. Patrick IBRAN
Mme Marie-Pierre GRANDJEAN
Mme Valérie FONTAINE
Mme Martine CABRERA
M. Philippe RÉMY
Mme Rachida DERNI

Commission de Contrôle des Listes Électorales

M. Henri MARCHE
Mme Martine CABRERA
M. Philippe RÉMY
M. Émile DUBRENAT
Mme Céline CHAPUIS

Commission d'Appels d'Offres

Délégués titulaires :

M. Jacky IODICE
M. Daniel DENIZART
Mme Valérie FONTAINE
M. Henri MARCHE
M. Émile DUBRENAT

Délégués suppléants :

Mme Corinne DAUMAS
Mme Martine CABRERA
M. Fabrice LEDRAPPIER
Mme Laura VANOVE
M. Dominique DÉRÉ

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Vice-Présidente :

Mme Valérie FONTAINE
Mme Valérie DECONINQUE
Mme Rachida DERNI
M. Daniel DENIZART
M. Émile DUBRENAT
Membres extérieurs :
Mme Françoise BRÉHAMET
Mme Carole BRIATTE
Mme Annie DELARUE
Mme Denise GIBERT
Mme Françoise LERICHE

Représentants de la municipalité au conseil d'administration du Jardin des Deux Vallées

M. Jacky IODICE
M. Henri MARCHE

C.C.2.V. (Communauté de Communes des Deux Vallées)

Conseillers communautaires :

M. Patrice CARVALHO
M. Joël PIAR
Mme Corinne DAUMAS
M. Patrick IBRAN
Mme Marie-Pierre GRANDJEAN
Mme Valérie FONTAINE
M. Émile DUBRENAT

Orchestre d'Harmonie de Thourotte

Représentantes de la municipalité :

Mme Corinne DAUMAS
Mme Isabelle LIMA

S.E.Z.E.O. (Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise)

Vice-Président :

M. Patrice CARVALHO
Délégué titulaire :
M. Fabrice LEDRAPPIER

S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) Thourotte / Longueil-Annel : gestion de l'eau

Délégués titulaires :

M. Patrice CARVALHO
M. Jacky IODICE
M. Daniel DENIZART
M. Patrick JACQUINOT
Délégués suppléants :
Mme Valérie FONTAINE
Mme Christèle GRAVILLON
Mme Rachida DERNI

Représentants de la municipalité aux conseils d'écoles

Mme Catherine ARDUIN est présente dans l'ensemble de ces groupes.

École maternelle du Martelois :

Mme Rachida DERNI

École maternelle Joseph Onimus :

Mme Nicole MASSON

École élémentaire du Martelois :

M. Anthony FAUCHERRE

École élémentaire Joseph Onimus :

Mme Laura VANOVE

Collège Clotaire Baujoin :

M. Florian DUMOULIN

Les Thourottois peuvent adresser une demande à la mairie s'ils souhaitent intégrer une des commissions pour ce mandat, jusqu'en 2026.

Budget : nos priorités et nos projets

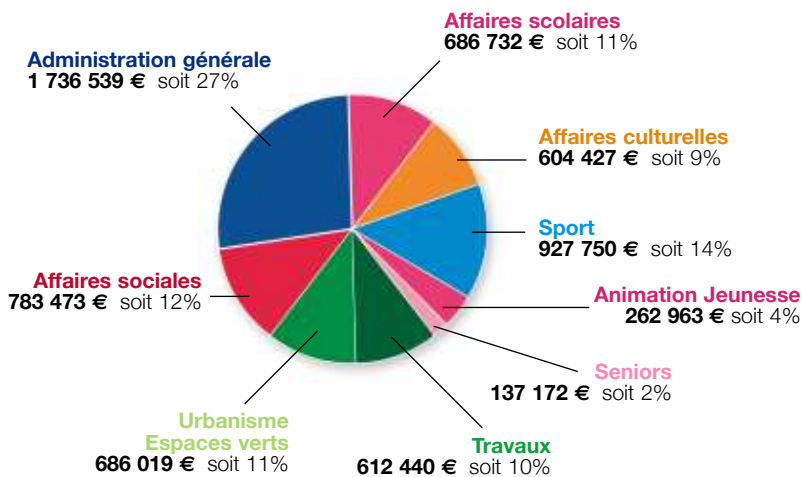
Le budget communal se répartit en deux grands ensembles : la section de fonctionnement et la section d'investissement. La première concerne toutes les dépenses indispensables au bon fonctionnement des services et des équipements de la ville. La seconde permet de financer les gros travaux, à l'image de la récente requalification du quartier Jean Jaurès.

Les sommes citées dans ce chapitre sont « toutes taxes comprises » (T.T.C.).

Dépenses

Section de fonctionnement 2020 : (principaux postes)

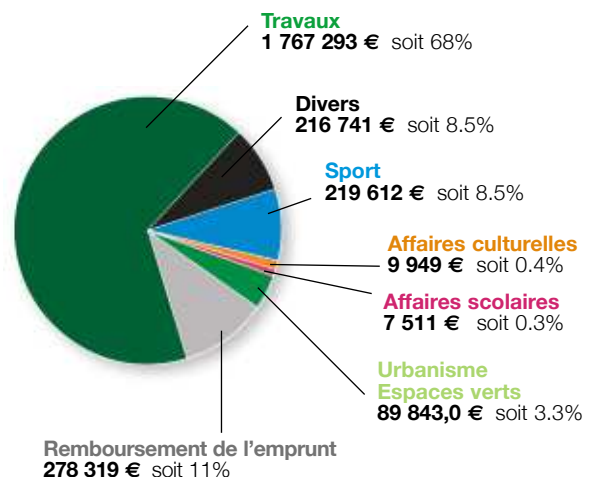
6 437 515 €



Cette partie du budget est en légère diminution par rapport à 2019. Les priorités demeurent l'action sociale, les écoles, l'action culturelle, les sports et l'environnement.

Section d'investissement 2020 : (principaux postes)

2 589 268 €



En 2021, des travaux de voirie seront réalisés dans l'avenue d'Austerlitz. Des études seront engagées sur l'aménagement du parc des Effaloises et de la place Mendès-France.

Recettes

Les dotations de l'État à notre budget communal sont encore en baisse.

Nos recettes budgétaires se composent des produits de la fiscalité locale, des subventions du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour financer nos investissements, des tarifs de nos équipements et services et des dotations de l'État. De ce point de vue, la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) constitue le principal apport de l'État aux budgets des communes. Il ne s'agit pas d'un cadeau du gouvernement mais du partage des richesses créées à l'échelle nationale afin de répondre aux besoins des populations. Pour Thourotte, cette D.G.F. représentait 231 € par habitant en 2014. En 2020, nous n'étions plus qu'à 85,89 € par habitant et pour 2021, nous serons à 73,73 € par habitant. En 7 ans, la D.G.F. aura donc été divisée par 3.

À cela s'ajoute la réforme de la taxe d'habitation, qui aura totalement disparu en 2023. Aujourd'hui, plus de 80% des familles thourottoises ne la paient plus. L'État compense donc le manque à gagner dans les ressources communales. Mais, au fil des années, ladite compensation demeure constante sans prendre en compte l'augmentation du coût de la vie. Il en résulte une perte de revenus et une dépendance des communes à l'égard de l'État. Nous ne

maîtrisons plus la fiscalité locale et nos moyens dépendent de plus en plus de ce que le gouvernement veut bien nous accorder.

En 2021, un mécanisme similaire se met en place pour compenser la diminution des contributions des entreprises. L'État a, en effet, décidé d'alléger de 3,3 milliards d'euros les impôts dits « de production ». Les mêmes remarques que pour la taxe d'habitation se vérifient.

Si les dotations sont en baisse ou, au mieux, stables, l'État continue d'opérer des prélèvements sur nos finances. Ainsi, le Fonds de Péréquation Intercommunal et communal (F.P.I.C.) est passé de 92 000 € en 2014 à 232 358 € en 2020. En 2021, nous serons ponctionnés de la même somme. Thourotte est, en effet, considérée comme une commune riche selon des évaluations antérieures à la réforme de la taxe professionnelle et malgré ses 37% de logements sociaux.

Même si nos ressources diminuent, nous n'augmentons pas la fiscalité locale.

Une année de vie scolaire

Caroline Creton, directrice de l'école élémentaire Onimus :

« Il a fallu nous réinventer. »

Au cours de l'année écoulée, les quatre écoles de Thourotte ont dû s'adapter aux contraintes dues à l'épidémie, à ses rebondissements et aux différents protocoles sanitaires, qui leur étaient imposés. Nous avons fait le point avec Caroline Creton, la directrice de l'école élémentaire Onimus.



Caroline Creton (au premier rang, en bleu et noir) entourée des enseignantes de l'école élémentaire Onimus.

L'école élémentaire Onimus en chiffres

L'établissement accueille aujourd'hui 198 élèves. Il compte 10 classes, dont une en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.) destinée aux élèves en situation de handicap. 11 professeurs des écoles y exercent, dont un en remplacement de la directrice durant le temps qu'elle consacre à la gestion de l'établissement.

La fermeture des classes lors du premier confinement

Le premier mot qui vient à Caroline Creton lorsqu'elle se remémore ce premier épisode du mois de mars 2020 est « consternation ». Elle poursuit : « Nous avons appris le vendredi que nous ne reviendrions pas à l'école le lundi. Avec mes collègues, nous avons alors organisé dans l'urgence une réunion de crise, avec bien des questions : comment faire ? Comment

à l'heure de la Covid

garder le contact avec les élèves ? Comment poursuivre notre mission éducative ?

Les réponses n'allaient pas de soi. Il fallait organiser l'enseignement à distance. Les nouvelles technologies semblaient le permettre, mais tout le monde ne maîtrise pas l'outil informatique et la visioconférence, tant chez les enseignants que chez les parents et les élèves. Plusieurs familles ne disposent même pas de ces outils. Il a donc fallu s'adapter à la diversité des situations, en recourant, ici aux courriels, là aux photocopies, là aux livres. Il a fallu nouer des liens réguliers avec les familles, avec lesquelles il était possible de faire un point hebdomadaire. Le grand danger, dont il était impérieux de se prémunir, était le décrochage scolaire des enfants.

Dans le même temps, nous devons organiser l'accueil des élèves dits "prioritaires", les enfants des personnels soignants, des policiers et des pompiers. Toutes ces étapes étaient autant de défis à relever, pour lesquels il fallait nous réinventer. »

Le déconfinement et les protocoles sanitaires

Le moment du déconfinement est finalement arrivé, mais agrémenté d'exigences aussi nombreuses que difficiles à mettre en œuvre. Caroline Creton poursuit son récit : « Une fois encore, nous avons été informés dans des délais très courts. La municipalité de Thourotte a donc décidé de différer la reprise de l'accueil des élèves, afin que toutes les conditions de prévention puissent être respectées.

Au début du mois de juin, nous avons rouvert les écoles. Il a fallu mettre en œuvre des règles de distanciation physique entre les enfants, s'assurer du lavage régulier des mains, éviter le brassage des élèves de classes différentes. Cela impliquait des marquages au sol, la pose de barrières, un nouvel agencement des tables dans les classes.

Le port du masque par les enfants n'est pas sans difficulté, d'abord parce que ce n'est pas agréable pour de jeunes élèves, mais aussi parce que cela constitue un handicap dans la perception des sons et donc dans la maîtrise du langage et de la lecture. Pour les professeurs, forcément appelés à parler longtemps durant leurs heures de cours, le masque n'est pas non plus ce qu'il y a de mieux.

Les récréations ont dû être réorganisées avec 2 services : pour 4 classes entre 9h50 et 10h10, pour 5 classes entre 10h15 et 10h35. Dans le même esprit, l'accueil du matin s'effectue à partir de deux entrées et plus seulement d'une, afin d'éviter un effet de rassemblement. Ainsi, l'entrée des élèves s'effectue au fur et à mesure. »

Une situation d'ombres et de lumières

À entendre le tableau dressé par Caroline Creton, on se dit que les enseignants ont su faire face à des situations inédites et complexes. La municipalité y a apporté son concours pour les parts qui lui reviennent.

La directrice regrette de ne plus pouvoir retrouver ses collègues à l'heure du café en salle des professeurs, mais estime que les liens se sont resserrés entre eux pour s'entraider et faire face. Il en est de même entre les 4 directeurs d'écoles, qui échangent régulièrement leurs expériences et leurs solutions.

« Nous n'avons pas eu à faire face à une propagation du virus dans l'établissement. Nous n'avons compté que deux cas contacts au sein d'une même fratrie. Nous avons géré cette situation en liaison avec un médecin de l'Éducation Nationale. » précise la directrice.

Ses regrets et ses griefs portent sur la circulation de l'information : « Nous apprenons souvent par la presse ou par les parents les décisions prises en haut lieu et qui nous concernent directement. » Elle tient néanmoins à préciser qu'elle a pu compter sur sa hiérarchie.

Madame Creton nous fait part d'une autre déconvenue : « Notre mission ne se limite plus qu'à faire cours en classe, en nous concentrant sur les matières essentielles, le français et les mathématiques, pour lesquelles les retards se sont accumulés. Nous ne pouvons plus faire de projets. » Le sport en salle est proscrit, de même que les sorties scolaires, même dans un périmètre géographique proche. Habituellement organisé en liaison avec la médiathèque, le prix Ficelle, pour lequel les enfants élaient leur ouvrage préféré, a dû être abandonné. Et les exemples pourraient être multipliés. Ils sont au cœur des missions de l'école et sont à présent réduits à la portion congrue.

Caroline Creton ne cache pas que ces épreuves l'ont épuisée, et ses collègues en disent autant. Au moment de notre rencontre, chacun attendait avec impatience les vacances de février, bien méritées. L'équipe n'en reste pas moins déterminée à relever les défis de l'époque compliquée dans laquelle nous vivons, dans l'intérêt des enfants et de la transmission des savoirs.

“ L'équipe reste déterminée à relever les défis de cette époque compliquée. ”

Adieu, Monsieur le Professeur

Jean-Louis Senilhe nous a quittés le 11 janvier dernier, à l'âge de 76 ans. Les anciens collégiens de Thourotte se souviennent de lui. Ils sont nombreux à l'avoir eu comme professeur de sciences naturelles (on ne disait pas encore « S.V.T. », l'acronyme de « Sciences de la Vie et de la Terre »). Il appartenait à cette catégorie d'enseignants qui ont l'art de capter votre attention en vous laissant d'impérissables souvenirs.

Jean-Louis Senilhe est originaire du Cantal, auquel il reste attaché toute sa vie. Il voit ainsi le jour à Boisset, une petite commune de 640 habitants. Il fréquente l'école communale du village avant de rejoindre le lycée Emile Duclaux, à Aurillac. Élève studieux, il rafle régulièrement les premières places. Issu d'une famille aux revenus modestes, le petit Jean-Louis travaille, durant les vacances d'été, comme garçon de ferme dans les villages voisins, à Bonnemayoux puis à Entraygues. Étudiant boursier, il entame son cursus universitaire à la faculté de Clermont-Ferrand.

Il devient professeur de sciences et débarque dans l'Oise pour son premier poste. C'est là que, très vite, il fait la connaissance de Bernadette Bonnet, institutrice à Thourotte, qui devient son épouse. Jean-Louis Senilhe exerce d'abord ses talents, mais pour une courte période, dans notre ville puis s'installe au collège de Ressons-sur-Matz. Les anciens élèves de l'époque s'en souviennent encore, car l'enseignant imprime sa marque au sein de l'établissement. Il sait créer une ambiance qui fait que chacun arrive en cours avec plaisir. Après quelques années à Ressons, il prend ses fonctions au collège de Thourotte. C'est là qu'il effectue toute la suite de sa carrière.

Son métier d'enseignant est une indéfectible passion. Ses méthodes pédagogiques sont innovantes. Il organise ainsi de nombreuses sorties avec les collégiens dans la Vallée du Matz ou en Baie de Somme pour faire découvrir, sur le terrain, la géologie de nos territoires. En fin d'année, il embarque les élèves de Troisième dans des voyages de découverte en France, en Angleterre ou encore en Espagne. Jean-Louis Senilhe réalise des films avec ses classes et contribue à la rédaction de plusieurs ouvrages pédagogiques.

Sa créativité dans la manière d'enseigner le conduit à prendre des responsabilités au sein de l'Académie d'Amiens pour faire évoluer les programmes et la pédagogie. Il enseigne aussi à l'I.U.F.M. (Institut Universitaire de Formation des Maîtres). Il n'a pas encore 40 ans lorsqu'il reçoit les palmes académiques.

Il ne se contente pas d'enseigner sa matière. Il participe activement à la vie du collège. Il accompagne l'équipe de handball de l'établissement en finale du championnat de l'Oise. Il crée et anime le club photo.

Hors du collège, Jean-Louis Senilhe a de très nombreuses activités. Le sport y occupe une place de choix. Il pratique plusieurs disciplines : le vélo, le ski, le rugby... et la pétanque. Il



est ainsi champion de l'Oise en doublettes en 1979 et participe aux championnats de France, à Mulhouse. Il préside même le club de pétanque de Thourotte.

Il ne néglige pas les activités culturelles. Outre la photographie, il se met à la peinture. Il commence par le fusain puis passe rapidement à l'huile au pinceau ou au couteau et s'essaie même à l'aquarelle, avec succès. Il réalise plusieurs tableaux de paysages thourottois.

Il n'en garde pas moins un œil sur son Cantal natal, dont il se plaît à répéter que c'est la capitale de la France. Il se rend régulièrement à Boisset durant les vacances scolaires. Ce n'est pas pour le farniente car, là-bas aussi, il multiplie les initiatives : fêtes, méchouis, spectacles avec la troupe des Tulipes rouges qu'il a créée, participation au bureau du tourisme local, parties de pêche à l'écrevisse... C'est dans le même esprit qu'il préside ici l'association des Auvergnats de Compiègne.

Il n'est pas aisé de résumer ce que fut l'existence de Jean-Louis Senilhe, car il y a une multiplicité de vies dans la sienne. On en retiendra néanmoins une grande attention aux autres, son attachement à la transmission des savoirs aux jeunes générations, une capacité inoxydable à susciter la joie et le bonheur.

Il restera pour toujours dans la mémoire et dans le cœur de celles et de ceux qui ont eu la chance de croiser sa route. C'est le cas du maire, Patrice Carvalho, qui qualifie la disparition de Jean-Louis Senilhe de grande perte pour Thourotte et qui note qu'il faisait partie de ces instituteurs qui ont révolutionné l'enseignement.

“ Jean-Louis Senilhe,
passionné
et passionnant ”

Résidence autonome Pierre Baujoin

40 logements pour nos aînés

Depuis 1982, Thourotte dispose d'une résidence réservée aux personnes autonomes de plus de 60 ans. Il ne s'agit pas d'un E.H.P.A.D. (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), plus communément appelé « maison de retraite », qui est une structure médicalisée destinée à nos aînés dépendants. L'établissement de la rue des Basses Vignes s'adresse plutôt à celles et à ceux qui ne souhaitent plus rester à leur domicile trop grand et trop lourd à entretenir mais désirent conserver leur autonomie dans un logement sécurisé.

La résidence propose ainsi 40 logements, répartis sur 4 étages avec ascenseurs et comprenant 15 T1 pour les personnes seules et 25 T2 réservés en priorité aux couples. Les locataires peuvent y recevoir leurs familles et leurs amis en journée. Ils ont le loisir d'agencer l'appartement avec leur propre mobilier. Ils peuvent y préparer leurs repas. Les cuisines et les salles de bain sont équipées (réfrigérateur, plaques vitrocéramiques...)

Une gardienne est présente et assure une permanence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Elles sont trois à se relayer : Delphine, Sonia et Laura, la troisième assurant les remplacements de ses deux collègues lorsque l'une d'entre elles est en congés. Cette organisation assure aux résidents une présence sécurisée.

Chaque locataire dispose d'un système d'alarme interne, sous forme d'une montre ou d'un pendentif qu'il est aisé d'activer en cas de chute ou de malaise.

Les résidents assurent l'entretien de leur logement. Au besoin, ils peuvent faire appel à une aide à domicile. Ils peuvent également bénéficier d'une livraison de repas, assurée par une société spécialisée.



Denis, l'un des résidents, est un jeune homme de 74 ans. Très alerte, il travaille, chaque semaine, pour une entreprise de distribution de tracts publicitaires dans les boîtes aux lettres.



Des travaux de maintenance sont régulièrement engagés, afin d'améliorer le confort des logements. Il a ainsi été procédé à la réfection des cuisines, des salles de bains et de leurs douches, afin de les rendre plus accessibles et plus sûres. En mai et juin dernier, un dispositif d'interphones et de passes a été installé pour l'accès à la résidence.

Des animations ponctuent l'année, même si la lutte contre le virus a réduit ces activités.

Ainsi, on propose des ateliers Bricolage et des rencontres intergénérationnelles avec la crèche toute proche. De grands repas conviviaux sont fréquemment organisés. Chaque jeudi, le minibus de la mairie est mobilisé pour permettre à ceux qui le souhaitent d'effectuer leurs courses sur le marché de Thourotte. Le Club des Aînés, association thourottoise, intervient avec des jeux de société et des goûters.

Durant les confinements, il a été offert aux locataires la possibilité d'échanges avec leurs familles par visioconférence.

La résidence est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et l'entretien est assuré par les services techniques de la ville. Elle est conventionnée par la C.A.F., ce qui permet aux résidents de bénéficier de l'A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement). Les dossiers sont à retirer auprès du C.C.A.S. en mairie. C'est là que vous avez la possibilité de vous renseigner et d'établir une demande de logement au sein de la résidence.

Espace Angèle Fontaine : ce sont ceux

L'Espace Angèle Fontaine fête, cette année, ses 10 ans de présence dans ses locaux construits sur les fondations de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers. Le centre d'activités sociales et familiales, créé en 1997, s'est constitué en 2011 en une structure nouvelle aux missions élargies, avec des moyens renforcés.

Rapprochant les générations, c'est un lieu où nos concitoyens se rencontrent autour d'événements et d'ateliers créatifs. À l'Espace Angèle Fontaine, on peut rechercher une formation ou un emploi, trouver un accompagnement dans les démarches administratives, concrétiser des projets de loisirs ou de vacances, participer à des stages de découverte. Des ateliers y sont aussi proposés : éveil, motricité, couture, cuisine... Au sein de cette structure, vous trouverez également :

- un Point Information Jeunesse (lieu de documentation, d'orientation, d'information et de loisirs pour les jeunes de 13 à 29 ans)
- une ludothèque (emprunt de jeux de société et parties sur place)

Pour en témoigner, nous avons choisi de donner la parole aux usagers de l'Espace Angèle Fontaine.



Voilà déjà 10 ans que le centre d'activités familiales et sociales a pris place dans ce beau bâtiment !

Cette photo a été prise le 21 juin 2011, lors de l'inauguration de l'Espace Angèle Fontaine.

en ce début d'année 2021. Sa fréquentation de l'Espace Angèle Fontaine est pourtant bien antérieure. Comment y est-il parvenu ? Il raconte : « J'avais entrepris des démarches pour constituer un dossier R.S.A. (Revenu de Solidarité Active). Au cours de mes différents contacts, l'un de mes interlocuteurs m'a conseillé de me rapprocher de l'Espace et, en particulier, du conseiller emploi. C'est ce que j'ai fait. Cette personne m'a reçu longuement, m'a écouté. J'ai enfin eu l'impression qu'on me prenait au sérieux, ce qui n'est pas le cas partout. »

Fred participe alors aux ateliers emploi qui l'aident dans la rédaction de son C.V. et de sa lettre de motivation, dans la conduite d'un entretien d'embauche, dans la maîtrise des différents dispositifs de Pôle Emploi et de CAP Emploi.

Il intègre l'expérience originale que constitue *Paul et les traqueurs d'emploi*. Il s'agit d'un partenariat entre l'Espace et la radio compiégnoise Graf'hit. Des demandeurs d'emploi animent ainsi une émission dans laquelle ils interrogent des spécialistes pouvant les guider dans leurs recherches. Fred se souvient : « Il fallait préparer nos questions. Nous avons reçu des chefs d'entreprises, des conseillers de Pôle Emploi, un avocat spécialiste du droit du travail, des formateurs... Moi, au cours de l'émission, j'étais chargé de la régie technique. Cette expérience m'a appris à prendre davantage confiance en moi-même. »

Fred continue ses recherches en se sentant mieux armé, même si la période que nous traversons n'est pas la plus propice pour trouver un emploi.

**Fred : « Là, on m'a écouté
et on m'a pris au sérieux. »**

Il a 37 ans. Son parcours est jalonné d'activités diverses. Ainsi a-t-il travaillé en agriculture dans le maraîchage, dans la lingerie d'un centre hospitalier ou encore dans la collecte des déchets et souvent dans des missions en intérim. Il est aujourd'hui à la recherche d'un emploi. Il vient d'emménager à Thourotte

qui le fréquentent qui en parlent le mieux

Élisabeth : « Je suis une habituée des ateliers en famille. »

C'est l'histoire d'un couple qui s'installe à Thourotte en août 2017. Ils sont alors parents d'un enfant. En septembre, pour découvrir toutes les activités existantes dans la ville, ils se rendent au forum des associations. Au stand dédié à l'Espace Angèle Fontaine, une initiative retient leur attention : l'atelier Éveil, réservé aux petits de 0 à 3 ans.

Ils y prennent rendez-vous et vont y devenir assidus. Leur premier enfant, un garçon aujourd'hui âgé de 4 ans, y aura fait ses premiers pas ; le second, une fille de 2 ans à ce jour, marche dans les pas de son frère aîné et la petite dernière, qui vient de voir le jour, s'y prépare.

Élisabeth énumère le parcours proposé aux enfants et aux parents : « D'abord, on nous propose un accueil sous forme de jeu libre, durant 20 à 30 minutes. On met à notre disposition des jouets divers, une cabane, des ustensiles de cuisine, des outils de bricolage. Ce sont des moments de connivence et de jeux entre parents et enfants. On prend le temps, ce qui n'est pas toujours le cas à la maison. »

Suivent, en alternance une semaine sur deux, des activités manuelles, qui s'organisent autour d'un thème (les animaux, les saisons, le langage des signes...) avec pour supports des manipulations d'objets, de la peinture... L'atelier Motricité constitue le second pôle d'activités : chaque enfant avance sur un parcours constitué d'obstacles à franchir, de piscine à balles ou encore de trampoline.

Élisabeth évoque également avec plaisir l'atelier Sport en famille, en partenariat avec le service des sports, avec son parcours de motricité et ses slaloms.

Bien évidemment, la Covid-19 a compliqué les choses, notamment en interrompant les activités d'intérieur. Élisabeth, son époux et les enfants sont impatients de retrouver leurs ateliers préférés.

Nicolina : « L'atelier Couture, ma passion et de grands moments de convivialité »

Elle et son époux sont originaires du Pas-de-Calais. Lui perd son emploi suite à la fermeture de son entreprise et se met donc à la recherche d'un nouveau poste de travail. C'est ainsi qu'ils arrivent à Thourotte en 2004.

Rapidement, Nicolina se met en quête d'activités dans le milieu associatif thourottois. Elle rejoint l'association Thourotte

Amitié Accueil où, déjà, elle pratique la couture. Au gré de ses rencontres, elle fait la connaissance de l'agent d'accueil de l'Espace Angèle Fontaine. Nicolina va donc pousser la porte de l'établissement et s'essayer à plusieurs ateliers. Elle garde de formidables souvenirs des sorties familiales.

Son activité de prédilection devient vite l'atelier Couture. Elle a dû attendre un peu pour le rejoindre car le nombre de places est limité (entre 8 et 10) et l'atelier est victime de son succès. Elle s'y retrouve donc tous les mardis après-midi. « C'est une joie, commente-t-elle, non seulement pour ce qu'on y fait mais aussi pour les rencontres et les échanges ! Ce qui est formidable, c'est qu'on ne vous impose rien. Vous travaillez sur un projet que vous avez choisi et qui vous est propre. » C'est ainsi qu'avant la Covid et l'arrêt des activités collectives, Nicolina s'était attelée à la confection d'un sac.

Elle tient à saluer l'équipe encadrante de l'Espace et de l'atelier Couture. « Alors que nous sommes privés de ce rendez-vous hebdomadaire pour le moment, ils prennent de nos nouvelles, conclut-elle. Cette convivialité fait chaud au cœur. »

On aura compris que Nicolina espère au plus vite retrouver le chemin de l'Espace Angèle Fontaine et de son atelier Couture.

Bernadette : « J'ai participé à plusieurs ateliers et je garde de beaux souvenirs des sorties. »

C'est en 2008 que Bernadette a franchi la porte du bâtiment qu'on appelait encore « le Centre Angèle Fontaine ». Sa fille souhaitait alors créer un club de majorettes. Il lui fallait donc entreprendre toutes sortes de démarches pour mettre en place l'association. C'est au Centre qu'elle a trouvé les bons interlocuteurs. C'est ainsi que sont nées les Sirènes de Thourotte.

À partir de cette première expérience, Bernadette a pris part à plusieurs ateliers. Elle se souvient de celui qui était consacré à la cuisine. Elle en retient l'ambiance familiale et chaleureuse qui y régnait entre la petite dizaine de participants.

Elle a ensuite rejoint l'atelier Couture. Par dessus tout, elle a aimé la dimension de création de cette activité encadrée par un professeur compétent et à l'écoute. Elle a ainsi travaillé sur la confection de vêtements divers et, très récemment, d'une veste.

Bernadette garde un souvenir impérissable des sorties, notamment sur les marchés de Noël. Elle s'est ainsi rendue à Reims, Lille et Amiens. Elle a adoré le voyage familial à Mers-les-Bains.

« Il n'est pas si fréquent de trouver pareille ambiance, commente-t-elle. C'est toute la magie de l'Espace Angèle Fontaine. On prend plaisir à s'y rendre. »

La culture en sommeil, c'est

« Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude. »

Albert Camus



L'épidémie a eu raison de la vie culturelle. En effet, l'État a décidé de fermer théâtres, cinémas et musées. Cela produit un singulier paradoxe : vous pouvez vous presser dans les gares et les supermarchés mais pas dans les lieux de culture, qui sont pourtant parfaitement en mesure d'appliquer des protocoles sanitaires de prévention. La culture est donc jugée « non essentielle », selon l'horrible formule, quand la société de consommation ne saurait souffrir aucune restriction.

C'est ainsi que la municipalité a dû se résoudre à fermer la salle Saint-Gobain et à renoncer à sa programmation. Nous avons recueilli l'avis d'un artiste qui devait se produire à deux reprises à Thourotte. Il s'agit de Julien Appert, vidéoplasticien et intermittent du spectacle.

Julien Appert n'est pas un étranger à Thourotte. Il a figuré à plusieurs reprises dans la programmation culturelle de la ville, sous diverses formes. Au cours de la saison 2018-2019, il a été en résidence de création à l'Espace Culturel de Thourotte. C'est là qu'il a créé son dernier spectacle : *Épiderme*. En partenariat avec le collège Clotaire Baujoin, il est intervenu auprès des élèves pour partager son univers créatif. Il était prévu qu'il accompagne, en janvier, le Quatuor Béla, dans un mariage envoûtant d'images et de musiques d'instruments à cordes. Il a fallu annuler ce rendez-vous.

Comment Julien Appert vit-il aujourd'hui, à l'heure de la Covid ? Il avait un agenda bien rempli pour cette saison 2020-2021. Il devait se produire sur de multiples scènes en France et à l'étranger. Tout a été annulé.

« Je ne reste pas sans rien faire. », commente l'artiste. « Mon activité se décompose en trois temps : la création, la transmission et la diffusion. La création, c'est le moment de la conception, de l'écriture, des répétitions, de la mise en forme. Je mets à profit le temps actuellement libre pour m'y consacrer. La transmission consiste à partager mes créations, ce qui les anime et les inspire. Ce sont les moments que je passe auprès des jeunes dans les collèges, les lycées. C'est ainsi que je devais intervenir à l'école de musique de Thourotte, pour montrer aux élèves comment marier le son et l'image. Il a fallu renoncer à ce projet. »

« Mais, bien sûr, poursuit-il, le cœur du métier, c'est la diffusion, c'est-à-dire la présentation du spectacle en scène et la communion avec le public. Si vous n'avez plus cela, vous êtes amputé de ce qui constitue 90% de votre engagement artistique. Le premier confinement fut un coup dur mais j'en comprenais l'exigence et je l'acceptais. Puis, à mesure que le temps a passé, le doute s'est installé. Les lieux de culture, les théâtres, les salles de spectacles sont des espaces maîtrisables au sein desquels nous pouvons mettre en place des protocoles sanitaires respectant les gestes-barrières. Pourquoi les maintenir fermés et vivre, depuis un an, dans un désert culturel ? »

“ Mon activité se décompose en trois temps : la création, la transmission et la diffusion ”

De quoi vit un artiste lorsqu'il est privé de scène et donc de revenus ? À cette question, Julien Appert répond franchement : « Je suis sous le statut d'intermittent du spectacle. En temps normal, pour bénéficier des indemnités de chômage, il faut avoir travaillé 507 heures sur 12 mois. En mai dernier, le gouvernement a annoncé que les intermittents verraient leurs droits prolongés durant un an. C'est ce que l'on a appelé l'*année blanche*. Elle concerne tous ceux dont les droits s'achevaient le 1^{er} mars, afin qu'ils continuent

de percevoir leurs allocations jusqu'au 31 août 2021. C'était évidemment une bouffée d'oxygène pour des milliers d'artistes. Mais que se passera-t-il après le 31 août, d'autant que nous ne voyons pas le bout du tunnel ? Déjà, des festivals d'été sont annulés. L'incertitude demeure et nous avons bien du mal à nous projeter dans l'avenir.

l'humanité qui s'endort.

Mais qu'est-ce donc qu'un vidéoplasticien ?

C'est ainsi que se définit Julien Appert. Pour lui, tout commence par des études d'arts plastiques. Il y découvre la peinture en particulier et s'y exerce. Il est ensuite conduit à occuper un emploi-jeune à la Grange à Musique, à Creil. Il est tour à tour éclairagiste, technicien, chargé de production... C'est là que s'opère un déclic chez lui : marier les arts plastiques et le spectacle vivant, le son, la musique, les objets, les images.

Il crée ainsi deux premiers spectacles en solo : *ModII* et *Rouge*. Musiques en direct et images s'y épousent autour d'une thématique, celle du corps qui fait l'objet d'une contemplation intime et rapprochée.

Lorsqu'on interroge Julien Appert sur le sens de ses créations, il revient à sa formation de départ : « Ce qui me fascine dans la peinture, c'est sa texture. Plus vous vous approchez de la surface par grossissement, plus vous voyez de choses. Les reliefs de la peinture vous livrent un autre univers. C'est exactement ce que j'ai voulu faire avec mes deux premiers spectacles. »

Créé à Thourotte, le troisième poursuit cette recherche. Intitulé *Épiderme*, il explore notre peau, cette surface barrière de protection et porte d'entrée pour un voyage en nous-mêmes. Dans ce spectacle de 45 minutes, l'artiste entremêle la vidéo, la musique et la manipulation de la matière à travers des objets divers.

Hors de ces créations qui lui sont propres, Julien Appert met son art au service de différents spectacles vivants. Nous avons hâte de l'accueillir à nouveau à Thourotte.



Avec un groupe d'élèves du collège Clotaire Baujoin, Julien Appert a partagé sa pratique artistique. Ensemble, ils ont ainsi créé une performance scénique mêlant musique et manipulation d'images, qui a été présentée à la salle Saint-Gobain le 29 janvier 2019, en première partie du spectacle *Black Boy*.

D'importants travaux,

Pour cause de pause électorale en 2020, le dernier bulletin *Thourotte* datait du début de l'année 2019. Nous sommes partis de cette période pour retracer les travaux réalisés jusqu'à aujourd'hui. Évidemment, le virus n'a pas favorisé la réalisation de tous les investissements envisagés. Pourtant, nous pouvons afficher un appréciable panorama de nos réalisations.

Les sommes citées dans ce chapitre sont « toutes taxes comprises » (T.T.C.).



AVANT



APRÈS

En 2020, nous avons achevé les travaux de réaménagement du quartier Jean Jaurès.

- **Avant** : une voie, sur laquelle le trafic routier était dense et passait devant le groupe scolaire Onimus. La répartition de l'espace entre véhicules, vélos et piétons était anarchique et dangereuse.
- **Après** : le quartier est aujourd'hui sécurisé et on peut s'y promener en toute tranquillité.



malgré la pandémie



- **Le nouveau monument aux morts** a pris place devant le groupe scolaire Onimus, une localisation destinée à nourrir le devoir de mémoire en direction des jeunes générations. (coût de l'opération : 45 725 €)
- **Salle Marcel Cerdan** : nous avons changé les gouttières, repeint les pignons et changé les portes en façade.
- **Le plateau sportif de l'espace Roger Paullier** rencontre un vif succès, notamment auprès des jeunes.



Les services techniques de la ville sont toujours très inspirés par les fêtes de fin d'année : nos agents conçoivent de superbes décorations, souvent à partir de matériaux de récupération ingénieusement recyclés.

En décembre 2020, pour la première fois, **un mini village féérique** a poussé à proximité du groupe scolaire Onimus. On y a notamment découvert la boîte aux lettres du Père Noël, qui a connu son heure de gloire.

De nombreux petits Thourottois y ont déposé leur précieuse missive. Et pour celles et ceux qui avaient laissé leurs coordonnées, figurez-vous que le Père Noël leur a répondu !

D'importants travaux,



La rénovation du quartier Jean Jaurès avait notamment pour objectif d'accroître le nombre de places de parking. Nous y sommes parvenus aussi bien devant la salle Marcel Cerdan qu'au pied des immeubles d'habitation. Comme le montre la photo, **une nouvelle aire de stationnement a été créée dans la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.**



Rue Charles Ancelin : en juillet 2019, le S.I.V.O.M. (syndicat des eaux) a procédé à **la mise en conformité des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.**



Avenue Jean Moulin : en juillet 2019, **intervention d'urgence sur une canalisation d'eau**, suite à une fuite.

Prise en juin 2020, cette photo montre les rouleaux de laine de verre qui ont ensuite servi à isoler les faux plafonds de salles et de couloirs du **complexe Édouard Pinchon.**

Les éclairages ont également été remplacés.

(coût : 14 000 €)



Salle du club Esprit sportif : il s'agit d'un appartement aménagé place Mendès-France et dédié à la musculation. Sur la photo ci-dessus, prise en janvier 2021, on reconnaît du matériel de fitness et des gardiens des salles de sport municipales : privés de leurs activités habituelles pour cause de Covid, ils mettent la main à la pâte : travaux suite à des dégâts des eaux, peinture, rénovation des sols, des éclairages (coût : 7890 €).



malgré la pandémie



- **Avant** : en juin 2020, pour la salle Robert Amory, nos équipes se préparaient aux travaux de cloisonnement des deux espaces sportifs (boxe – arts martiaux), d'isolation des plafonds, de rénovation du chauffage, des éclairages et des peintures des vestiaires (coût : 116 000 €). Nos agents municipaux ont été très impliqués dans ces travaux.
- **Après** : en septembre 2020, les clubs de boxe et d'arts martiaux ont pu s'entraîner dans un espace superbement rénové.



Mis en place à la fin du mois d'août 2020, **ces équipements de fitness** constituent, pour vous, une raison de plus de venir vous détendre sur **la Promenade de la 32**.
(coût : 10 000 €)

L'activité sportive à bout de souffle

Parmi les secteurs d'activité particulièrement touchés par la pandémie, les associations sportives sont en première ligne. Elles ont dû interrompre les entraînements et les compétitions. Elles ne peuvent accéder aux équipements, fermés pour empêcher la propagation du virus. Nous avons fait le point avec Sylvie Démaret, la présidente des Arts Martiaux Thourottois. Avec elle, nous sommes revenus sur cette année marquée par les confinements, déconfinements et couvre-feux et sur les conséquences pour son association.

Sylvie Démaret se souviendra de 2020. C'est, en effet, l'année au cours de laquelle elle est officiellement devenue la présidente des Arts Martiaux Thourottois, succédant à Jean-Pierre Régnier, la figure historique de l'association. Elle avait occupé auparavant les fonctions de secrétaire générale. Mais elle arrivait surtout en pleine tourmente.

Fondée il y a exactement 50 ans, cette association est une institution dans le paysage thourottois. Avant la tornade Covid, elle comptait 125 adhérents, parmi lesquels 95 enfants et adolescents, ainsi que 30 adultes. On peut intégrer les Arts Martiaux Thourottois dès l'âge de 4 ans. Les activités se déroulent dans la salle Robert Amory, qui vient d'être rénovée. Le bénévolat est la règle dans l'encadrement et les entraînements sont assurés par 4 professeurs rémunérés, qui dispensent leur enseignement dans plusieurs clubs de la région.

Le judo est la raison d'être de l'association mais il se complète du ju-jitsu, une technique de self-défense, et du taïso, une méthode d'échauffement et de coordination.

À partir du mois de mars 2020, la mécanique bien huilée s'est grippée. Nous sommes alors entrés dans l'ère du confinement. Les équipements sportifs ont fermé leurs portes et la règle était désormais de s'équiper de masques, d'observer les distanciations physiques, de se munir de gel hydroalcoolique. Il fallait donc irrémédiablement désertier les tatamis et rester chez soi.

Arts Martiaux Thourottois • Présidente : Mme Sylvie Démaret
77 rue de l'équipée, 60170 Bailly • 03 44 75 08 87
Site Web : <https://sites.google.com/view/judothourotte/>
Facebook : Arts Martiaux Thourottois



Nos apprentis-judokas sont impatients de retrouver les jours heureux !

“Les Arts Martiaux
 Thourottois,
 un club fondé
 il y a exactement
 50 ans”

Les judokas ont retrouvé le chemin de la salle Robert Amory en septembre mais dans des conditions particulières, avec l'observation d'un protocole sanitaire rigoureux. À l'entrée, on vérifiait la température de chacun. Le gel était un passage obligé pour les mains et les pieds. Le port de chaussettes était proscrit car trop glissant. L'entraînement devait se dérouler avec le ou la même partenaire durant toute la séance. Il a fallu mettre en place

un parcours distinct pour les entrées et les sorties afin de limiter les brassages et les croisements. La municipalité a fourni des tapis amovibles pour organiser ces déplacements. Bref, beaucoup de contraintes, qui vous gâchent un peu le plaisir d'être ensemble et de partager une passion commune.

Nouvel épisode : les variants de la Covid surviennent en provenance du Royaume-Uni. Ils apparaissent plus contagieux. Les pouvoirs publics décident, non pas de reconfiner, mais d'instaurer un couvre-feu à 18h sur tout le territoire. Les portes des équipements sportifs se referment à nouveau.

Cette année chaotique a eu des effets d'abord sur le nombre d'adhérents. Les Arts Martiaux Thourottois sont passés de 125 licenciés à 78. La section *Baby 4-6 ans* s'en est trouvée décimée. Les raisons en sont sans doute multiples, mais la crainte de la contagion arrive sûrement en tête et vous fait quitter les tatamis.

L'autre grande conséquence est de nature financière. Moins de licenciés implique moins de cotisations et une année tronquée a conduit le club à consentir des rabais sur les dites cotisations collectées en septembre : moins 40 € par réinscription. Il en résulte une fragilisation de la trésorerie.

Par ailleurs, un certain nombre de manifestations permet habituellement de faire connaître l'association. Il en est ainsi du Challenge traditionnellement organisé en avril dans la salle Marcel Cerdan et qui accueille une vingtaine de clubs de judo de la région. Il a fallu y renoncer en 2020 et les incertitudes sont grandes pour 2021. Il en est de même du Forum des associations. Véritable vitrine du paysage associatif thourottois, cet événement permet de recruter de nouveaux adhérents, en particulier chez les plus jeunes, qui découvrent le judo à cette occasion.

Aux Arts Martiaux Thourottois comme dans toutes les associations de la ville, on aimerait entrevoir le bout du tunnel et l'on espère une rapide embellie permettant une reprise de l'activité. La pratique sportive est non seulement un bienfait pour notre santé, mais aussi l'un des vecteurs du lien social et du vivre ensemble. Lorsqu'elle se trouve entravée, c'est un peu d'humanité qui nous est ôtée.



vision' TEXT
Communiquiez à votre image



BRODERIE
SERIGRAPHIE
IMPRESSION NUMÉRIQUE

SPECIALISTE du marquage sur tous SUPPORTS

NOUS AVONS FORCÉMENT LES OUTILS adaptés à votre COMMUNICATION !

LAURENT CADUVEVILLE / 06 03 35 98 05
LAURENT@VISIONTEXT.FR / WWW.VISIONTEXT.FR
63, AVENUE DU GRAND ORELOT / 60150 THOUROTTE



NATURELLEMENT LE COURANT PASSE

DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ



32, rue des Domeliers - BP 70525
60205 COMPIÈGNE Cedex
Tél. : 03 44 92 71 00 - www.sicae-oise.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



B.S AUTO-SERVICES
RENAULT - MINUTE

Entretien & Réparation toutes marques

Mécanique & carrosserie
Véhicules neufs et occasion

Location de véhicules légers et utilitaires

Dépannage toutes distances
Prêt de véhicule de courtoisie



5 avenue du Gros Grelot
60150 THOUROTTE
Tél. 03 44 76 07 15




Construire avec vous, pour vous ®

◆ **TRAVAUX PUBLICS**

- Terrassements généraux
- Voiries, VRD pour collectivités et industriels
- Pavage et aménagement de cour pour particuliers
- Démolition

◆ **BÂTIMENT**

- Tous travaux de maçonnerie
- Bâtiment industriel
- Construction neuve, agrandissement et rénovation
- Génie civil, TCE
- Démolition

◆ **RÉSEAUX**

- Déploiement Fibre optique, réseau électrique BT et HT
- Extension et raccordement en souterrain
- Enfouissement de réseaux
- Démolition



ZAC du Gros Grelot – 2 Avenue François Mitterrand
60150 THOUROTTE
03 44 40 24 24 – pivetta.btp@wanadoo.fr

A

B

C

D

E

F

Mélicocq

1

Usine Sun Chemical

2



RD 1032

Zone Industrielle du Pont du Matz

3

RD 932

4

Avenue François Mitterrand
Avenue Henri Maillard

RD 932 - Avenue de Rimbach

Z.A.C. (Zone d'Activité Concertée) du Gros Grelot

5

6

7

8

Longueil-Annel

RD 73

Rue des Amours

Canal latéral à l'Oise

RD 15

Oise





Le stade Jean Bouin



L'Espace culturel



La piscine Georges Bonichot



L'école de musique Jean Rochet



La crèche Maria et Procolo Tonini



La Promenade de la 32

Nomenclature des rues et des équipements

Amours (rue des)	D8/F6
Ancelin (rue Charles)	F4
Arija (rue d')	G4
Artois (place d')	D5
Aubépines (rue des)	D6
Austerlitz (avenue d')	D6/D7
Baillon (rue Amour)	C4
Barbusse (rue Henri)	F6/I4
Basses Vignes (rue des)	F5/G5
Baticle (rue Charles)	G4
Baujoin (rue Claude)	D1/E1
Bibaud (rue Kléber)	B3
Bochand (rue Pierre)	E3
Bonnard (ruelle)	E5/E6
Borgne (rue Hubert)	D2/E2
Carnot (rue)	D2/E2
Caumont (rue)	C3
Charlemagne (rue)	D5
Charmeux (impasse Élisabeth et Jacques)	C5
Chopin (rue)	C6
Colette (rue)	D4
Coopérative (rue de la)	G3/H4
Coty (rue du Président)	E4
Cuisy (ruelle)	E5
De Gaulle (rue du Général)	C5/D4
Delaplace (rue Marcel)	D2
De Lattre de Tassigny (rue du Maréchal)	E5/F5
D'Estienne d'Orves (rue)	E4/F4
Dix-neuf mars 1962 (place du)	C6
Dodé (rue Marcel)	G5
Dumas (rue Alexandre)	C5/D5
Dumontois (rue Andrée)	E1
Effaloises (rue des)	D6/E6
Fabien (rue du Colonel)	E3/E4
Fleming (rue Alexander)	E2
Foch (rue du Maréchal)	F4/G4
Franière (rue de)	H4/I4
Garenne (rue de la)	C7/D7
Gass (rue Charles)	B7/C7
Gauguin (rue Paul)	E4
Glycines (rue des)	D6
Grange (rue Pierre)	G6/G7
Gros Buisson (rue du)	D3
Gros Grelot (avenue du)	B3/C3
Guynemer (rue)	C6
Halage (chemin du)	D8/G6
Hermann (rue Jane et Raymond)	B7
Hugo (avenue Victor)	D4/D5
Jaurès (rue Jean)	E5/G4
Jeu d'Arc (rue du)	E6
Joliot-Curie (rue)	F5
Juin (rue du Maréchal)	C3/D4
Kébémer (rue de)	D4/E4
Kennedy (rue du Président)	F4
Kœnig (rue du Général)	E5

Lafayette (boulevard)	G1/H1
Lebelle (rue Robert)	D2
Leclerc (rue du Maréchal)	F4/F5
Longueil Annel (route de)	D7
Luther-King (place Martin)	E2
Maillard (avenue Henri)	B5
Mangin (rue du Général)	I3
Manin (rue Gustave)	E5
Martelois (rue du)	B6
Mendès-France (place Pierre)	D1
Mermoz (rue Jean)	B6/C6
Meunier (rue Édouard)	I5
Mimosas (rue des)	D6/D7
Mitterrand (avenue François)	A6/B3
Montagne (rue de la)	E3
Montluçon (rue de)	I2
Moulin (avenue du)	D2/D3
Moulin (avenue Jean)	C5/C6
Mozart (rue Wolfgang Amadeus)	D7
Nationale (route)	E2/E3
Neuville (rue Michel)	F5
Parc (avenue du)	D3
Pasteur (rue Louis)	G5
Picardie (rue de)	C5/D5
Pinchon (rue Édouard)	E3
Pise (rue de)	F4/G4
Plessis-Brion (route du)	F7/G7
Poincaré (place Raymond)	C5
Poirier du Prêtre (impasse du)	D3
Pompidou (boulevard Georges)	E5/E6
Prévert (rue Jacques)	D5/E5
Promenade de la 32	D3/E2
Provence (rue de)	D5
Renoir (rue Auguste)	D4
République (rue de la)	E2/F5
République (place de la)	E5
Rimbach (avenue de)	B4/C4
Rouget de l'Isle (rue)	D7
Route départementale 932	B6/F1
Saint-Gobain (place)	F3
Sas de Gand (rue du)	G4/G5
Savoie (rue de)	C5
Scotto (rue Vincent)	C7
Sellier (place Lucien)	C6/C7
Serpente (rue)	F3/H4
Source (rue de la)	C6
Strauss (rue Johann)	D6/D7
Sud (rue du)	F4/G5
Thiant (place Robert)	D5
Thome (rue André)	E4/F3
Toulouse-Lautrec (rue Henri)	E4
Tourlaville (place)	H2/I2
Trois Muids (rue des)	D4
Verdun (rue de)	F4
Voguë (rue de)	F3
57 ^{ème} Régiment d'Infanterie (rue du)	E2

Localisations de sites administratifs, culturels, sportifs, etc.

Central téléphonique	C4 / N°06
Centre de secours Claude Baujoin	I4 / N°11
Chapelle Saint-Gobain	F3 / N°03
Cimetière + Église	F7 / N°37
Collège Clotaire Baujoin	D4 / N°07
Communauté de Communes des Deux Vallées (C.C.2.V.)	C4 / N°05
Complexe polyvalent É. Pinchon	D5 / N°15
Courts de tennis	D5 / N°16
Crèche Maria et Procolo Tonini + Résidence des Personnes Agées P. Baujoin	F5 / N°30
Déchetterie	D8 / N°40
École de Musique Jean Rochet	F5 / N°29
Église + Cimetière	F7 / N°37
Espace Angèle Fontaine	E5 / N°21
Espace Angèle Fontaine : antenne « Mendès-France »	D2 / N°02
Espace culturel : Salle de spectacles	
Saint-Gobain + Médiathèque	F4 / N°09
Espace Roger Paullier	F5 / N°23
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.) «Le Jardin des Deux Vallées»	E4 / N°08
Gare S.N.C.F.	F6 / N°35
Groupe scolaire du Martelois	C5 / N°13
Groupe scolaire Joseph Onimus	F5 / N°26
Gymnase du Courtil Muret	D5 / N°14
Jardins familiaux Maurice Boulnois	C7/N°36
Jeu d'Arc + Parc de la Roseraie	E6 / N°33
La Poste	E5 / N°19
Mairie	F5 / N°25
Maison du Conseil Départemental, de la Solidarité et des Familles	F5 / N°27
Médiathèque + Salle de spectacles	
Saint-Gobain (Espace culturel)	F4 / N°09
Monument aux Morts	E5 / N°20
Parc de détente	G7 / N°38
Parc de la Roseraie + Jeu d'Arc	E6 / N°33
Parc urbain	C6 / N°31
Piscine Georges Bonichot	C5 / N°12
Plateau multisports Mendès-France	D2 / N°01
Plateau multisports Édouard Pinchon	D6/ N°32
Pompes funèbres Ginard	E5 / N°17
Résidence des Personnes Agées Pierre Baujoin + Crèche Maria et Procolo Tonini	F5 / N°30
Restaurant scolaire	F5 / N°28
Salle de spectacles Saint-Gobain + Médiathèque (Espace culturel)	F4 / N°09
Salle Marcel Cerdan	F5 / N°24
Salle Robert Amory	E6 / N°34
Stade omnisports Jean Bouin	I4 / N°04
Station d'épuration	D8 / N°39
Trésorerie	E5 / N°22

DEMONT ELECTRICITE

ETUDES & RÉALISATIONS

Collectivités - Commerces
Industrie - Habitat - Tertiaire

13, rue du Maréchal Juin - Zac du Gros Grelot
60150 THOUROTTE
Tél. 03 44 96 10 45 - Fax 03 44 96 06 25
E-mail : contact@demontelectricite.fr

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE
RAVALEMENT DE FAÇADE EN PEINTURE - DÉCORATION
ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR
SOLS SOUPLES - PVC - MOQUETTE - LINO (DALLES OU LÉS)
PARQUET (COLLÉ OU FLOTTANT)
CARRELAGE - FAÏENCE



Ets FAIVRE S.A.S

1, place Saint-Rémi, 60350 BERNEUIL-SUR-AISNE

Tél : 03.44.85.13.13 - Fax : 03.44.85.17.18
Courriel : sa.favre@favre-ets.com - Web : www.favre-ets.com

La Boule d'Or
Traiteur & Restaurant
Donnez le choix à vos envies

" La Boul'tiK d'Or "
Vente de produits locaux bio
du jeudi au samedi
de **11:00 à 18:00**

Commande
du lundi au vendredi
de **9:00 à 17:00**

Retrait
du lundi au samedi
de **11:00 à 18:00**

Livraison
du lundi au samedi
de **9:00 à 19:00**

Jusqu'à*
30 km

* Au delà, nous consulter

34 rue Pasteur, 60150 Thourotte • 03 44 96 22 42
contact@la-bouledor.com • www.la-bouledor.com

ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN!



Les sapeurs-pompiers de Thourotte recrutent

VOLONTAIRES SAPEURS POMPIERS

FEMMES/HOMMES, DÈS 16 ANS
N'HÉSITÉS PLUS, CONTACTEZ-NOUS

fabienne.million@sdis60.fr
03.44.90.61.10



www.sdis60.fr



**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
SANITAIRE**

S.A.R.L. CARDON Patrick

384, rue du Marais de l'Epine
B.P 10047
60150 MELICOCQ

Tél. : 03 44 76 08 20
Fax : 03 44 76 39 07
Courriel : cardonpatrick@free.fr
Siret 492 362 801 00010 APE 453F

Propreté
P2000
La Qualité au sens Propre

Entretien des locaux
Professionnels et Particuliers

Tous types de nettoyages
Courants et Spécialisés

03 44 96 35 55
1 rue Amour Bailion
ZAC du Gros Grelot
60150 THOUROTTE

www.proprete2000.fr

Événements compromis



La crise sanitaire ne nous permet pas, pour l'instant, de maintenir les spectacles et les séances de cinéma. La municipalité n'organise pas de brocante en mai 2021. Initialement prévue le 12 juin, La Fête de l'été n'aura pas lieu. En effet, ces deux événements nécessitent une organisation plusieurs mois en amont, ce que ne nous permet pas le contexte actuel.

En 2020, nous avons dû annuler la quasi-totalité des cérémonies patriotiques. En 2021, nous les organiserons mais en comités restreints, avec seulement les présidents d'associations d'anciens combattants, leurs porte-drapeaux et le maire.

Même peu nombreux pour cause de restrictions sanitaires, ils ont tenu à commémorer le 11 novembre en 2020.

De gauche à droite :

- Claude Vadelorge (secrétaire général de la F.N.A.C.A.)
- Daniel Gibert (président de l'A.R.A.C.)
- Williams Bédier (président de la F.N.A.C.A.)
- Daniel Bourdon (porte-drapeau).

La future résidence intergénérationnelle

L'évolution de notre démographie et l'allongement de l'espérance de vie constituent un défi pour les prochaines années. Il faut, en effet, concevoir des structures d'hébergement pour nos aînés. Les années passant, on reste autonome mais on aspire à un univers plus sûr et mieux encadré sans pour autant souhaiter rejoindre une maison de retraite médicalisée.

La résidence Pierre Baujoin répond déjà à ce besoin mais ne couvre pas une demande croissante. C'est pourquoi le bailleur social Picardie Habitat s'associe à Eiffage Construction pour doter Thourotte d'une nouvelle résidence de 62 appartements en T2, T3 et T4, destinée à accueillir nos anciens mais aussi d'autres générations plus jeunes, afin d'entretenir le lien social entre les différentes classes d'âge.

Le bâtiment se situera en centre-ville, rue de Lattre de Tassigny / rue d'Estienne d'Orves, afin que les résidents soient proches des commerces et des services.



25 février 2021 : le chantier est photographié depuis la grue.

Les travaux en projet pour 2021

- **Avenue d'Austerlitz** : travaux de rénovation des trottoirs et des stationnements.
- Requalification du **parc des Effaloises**.
- **Quartier Mendès-France** : la mairie lancera des études sur les problématiques liées au stationnement et à l'état des voiries, à la réhabilitation de l'agora, du city stade et du terrain de football. De plus, l'office H.L.M. Clésence va rénover de nombreux logements, en procédant à l'isolation thermique des façades. Clésence va aussi supprimer les deux arches de la place Mendès-France.



21 septembre 2008 : des artistes français, allemands et portugais célèbrent le jumelage sur la place Mendès-France. En arrière-plan, on reconnaît une des deux arches qui seront détruites en 2021.

Plans locaux d'urbanisme

Thourotte et les communes de la C.C.2.V. conserveront leur maîtrise.



4 avril 2019 : le maire Patrice Carvalho présente le projet de P.L.U. au public présent dans la salle Saint-Gobain.

Thourotte a révisé son Plan local d'urbanisme (P.L.U.) en 2019. Ce document est important, car il organise l'avenir du territoire communal. Il définit quelles zones sont retenues pour accueillir des constructions futures, quels espaces doivent rester naturels, quels secteurs sont réservés pour des voies et des ouvrages publics, quelles formes doivent prendre les constructions.

Adoptée le 14 mars 2014, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi A.L.U.R., prévoyait que cette compétence d'élaboration des P.L.U. devait être transférée aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle était donc destinée à être exercée par la Communauté de Communes des Deux Vallées (C.C.2.V.), à qui il revenait d'établir un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.).

Toutefois, les communes pouvaient s'opposer à ce transfert. À cette fin, il fallait que 25% d'entre elles représentant au moins 20% de la population de la communauté de communes se prononcent contre cette disposition. Ce fut le cas des conseils municipaux de la C.C.2.V., qui ont souhaité conserver la maîtrise municipale de leurs sols.

Mais la crise sanitaire est passée par là. Considérant que les conseils municipaux avaient été entravés dans leur fonctionnement en raison des mesures de confinement et de couvre-feu, le transfert de la compétence P.L.U. / P.L.U.I. a été reporté au 1^{er} juillet 2021. En conséquence, les conseils municipaux auront à se prononcer entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021. Ceux qui avaient déjà voté, comme c'est le cas pour la C.C.2.V., devront émettre un nouveau vote.

Il n'y a guère de suspens pour notre communauté de communes. En effet, les élus considèrent qu'abandonner cette compétence reviendrait à renoncer à maîtriser l'avenir de nos villes et villages. Leurs nouvelles délibérations ne font aucun doute.

L'agence de Compiègne construit avec vous
les solutions adaptées à vos besoins et à votre budget,
partage son savoir-faire et vous fait profiter de son expérience.
Nous sommes à votre écoute pour vous conseiller et vous épauler.

Terrassement - voirie et réseaux divers -
enrobés - aménagement d'espaces publics ou privés



Gens du voyage : pour des solutions durables

Depuis maintenant trois ans, Thourotte a subi, de manière régulière, des occupations sauvages de terrains publics ou privés par des gens du voyage. Ces séjours se sont accompagnés de dégradations, d'abandons de déchets, de branchements illicites sur les réseaux d'eau et d'électricité. Lorsqu'il s'agissait d'espaces publics, la municipalité a saisi systématiquement le tribunal administratif en référé pour obtenir l'expulsion des occupants.

À la fin de l'année 2020, le parking de l'ancien Leader Price était encore squatté et ce depuis de nombreux mois. Il s'agit d'un terrain privé. Le propriétaire a saisi le Tribunal de Compiègne en référé d'expulsion. Mais les délais pour obtenir l'examen de la requête se sont révélés interminables. En outre, la situation s'est trouvée compliquée par le confinement. Le 26 novembre dernier, le Tribunal a finalement rendu son ordonnance d'expulsion.

Il reste qu'il faut trouver une solution durable. La municipalité s'est efforcée de repérer, sur son territoire, tous les endroits susceptibles de faire l'objet d'occupations. Nos équipes ont ainsi installé des dispositifs d'entrave, empêchant le passage et le stationnement de véhicules et de caravanes. Toutefois, le risque zéro n'existe pas. Le maire et président de la CC2V s'est adressé, par ailleurs, à la Préfète de l'Oise pour lui demander la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. De quoi s'agit-il ?

Ce schéma départemental est entré en vigueur le 7 juin 2019. Pour les communautés de communes et les communautés d'agglomérations, il fixe les obligations en matière d'aires d'accueil de ces populations itinérantes. En effet, cette compétence est dévolue aux intercommunalités depuis janvier 2017.

Il est ainsi fait obligation à la C.C.2.V. d'aménager une aire de 20 places et 3 terrains familiaux locatifs. Le conseil communautaire avait délibéré sur ce projet de nouveau schéma, lors de sa séance du 19 novembre 2018. À l'unanimité, ses élus s'étaient prononcés contre les exigences qui étaient préconisées.

Les élus constataient, en effet, que seule la C.C.2.V. était sollicitée. Les intercommunalités voisines ne l'étaient pas, alors qu'elles sont aussi concernées par ces occupations illégales (Pays des Sources, Lisières de l'Oise). Le Pays Noyonnais voyait, quant à lui, les préconisations avancées passer de 20 à 14 places et 5 terrains familiaux locatifs. Cela veut dire que 34 emplacements sont censés voir le jour pour tout le Nord-Compiègnais et ses 4 communautés de communes. Cela apparaît bien dérisoire quand nos communes ont été occupées par une centaine de caravanes à chaque fois, comme c'était encore le cas à Thourotte en fin d'année et depuis de nombreux mois.



Proche des enseignes Brico Dépôt, Point S et Super U, ce terrain privé a longtemps été occupé par les gens du voyage. Cette photo a été prise le 2 septembre 2019.

En résumé, le schéma départemental actuel est inopérant pour faire face à ces flux et il ne nous met nullement à l'abri de l'installation de ces campements sauvages. L'investissement, pour la C.C.2.V., se monterait à environ à 750 000 €, complétés par d'importants frais de fonctionnement et de remises régulières en état, sans garantie de résultats. En conséquence, il est demandé à Madame la Préfète de bien vouloir engager une procédure de révision de ces dispositions et d'en définir de nouvelles reposant sur la solidarité des territoires et une répartition équitable des aires d'accueil entre les différentes intercommunalités.

En décembre, la C.C.2.V. a adopté une nouvelle délibération sur ce sujet, pour demander l'engagement d'une procédure de révision.

“ Le schéma départemental actuel est inopérant face à ces flux. ”



PHENIX-SOFTWARE
Informatique - Téléphonie
Web

Vos conseils informatiques
Le dépannage, la maintenance,
l'assistance, la vente et location de
matériel informatique, la téléphonie...

Vos outils de communication
Conception ou refonte de site web,
location de site web...



Réparation, vente d'accessoires,
vente de pièces détachées et
solutions de protection...



88 Avenue du Gros Grelot,
60150 Thourotte
03 44 40 58 73
jdelaruelle@phenix-software.com
www.phenix-software.com



PHXSFT
SPECIALISTE DE L'OBJET PUBLICITAIRE
CREER INNOVER MARQUER

Marquage textile en interne sur nos machines :
broderie,
impression direct,
flocage, équipement
de sécurité ...

Supports publicitaires
oriflammes,
affiches, baches,
banderoles...

**Un service local et rapide réalisé
par une équipe expérimentée !**



88 Avenue du Gros Grelot,
60150 Thourotte
09 72 56 83 38
joachim@phxsft.com
phxsft.com



CONCEPTION - ETUDES - MAITRISE D'ŒUVRE
Espaces publics / VRD / Paysage

1 rue des Fondateurs - ZAC des Entrepôts - 02200 SOISSONS
☎ 03 23 53 02 28 - 📠 03 23 59 46 65

E-mail : areaspace@wanadoo.fr
Site internet : www.area-sarl.fr



CLÔTURES ET PORTAILS DU COMPIÉGNOIS
DEVIS GRATUITS

FOURNITURE ET POSE

Clôtures tous types, Grillagées,
PVC, Treillis Soudé...
Portails manuels et motorisés
PVC - Barreaudés - Grillagés...

2, rue Kléber Bibaud • Z.A.C. du Gros Grelot
60150 THOUROTTE
Tél. : 03 44 85 22 13
clotures.cpc@wanadoo.fr



CONTRÔLE TECHNIQUE



AUTO-BILAN THOUROTTE
(zone Super U) 03 44 40 21 38

AUTO-BILAN RIBÉCOURT
(à coté de Peugeot) 03 44 76 06 35

AUTO-BILAN NOYON 03 44 44 15 30

AUTO-BILAN CT60

MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE 03 44 90 11 43



BOULANGERIE - PÂTISSERIE
ROSE ET ÉRIC JOURET

Horaires :
Du mardi au vendredi
de 6h30 à 19h
Le samedi de 7h à 19h
Le dimanche de 7h à 13h

56 rue de la République - 60150 Thourotte
Tel : 09 50 67 42 56

Incivilités et délinquance

Quels moyens pour lutter en garantissant la tranquillité publique ?

Le gouvernement a décidé d'organiser une concertation nationale, qui a débuté en février pour une durée de 4 mois, sur la sécurité et les missions de la police et de la gendarmerie. Nul ne sait ce qui sortira de cette opération mais ce peut être l'occasion de faire le point sur les problèmes auxquels nous sommes confrontés, de déterminer les solutions les mieux adaptées et de mobiliser les moyens correspondants. Qu'en est-il à Thourotte et comment mieux assurer la sécurité de nos concitoyens et la tranquillité publique ?



Toutes les villes sont aujourd'hui confrontées à des phénomènes d'incivilités, de délinquance et de trafics. Leur ampleur n'est pas la même partout mais ces comportements empoisonnent la vie de nos quartiers et de leurs habitants. Thourotte n'y échappe donc pas, même si les difficultés rencontrées ne sont pas au niveau de ce que connaissent, par exemple, nos voisins compiégnois en certains endroits de leur ville.

Il faut rappeler que garantir la sécurité et la paix publique est une mission dite « régaliennne » de l'État. La police en milieu urbain et la gendarmerie dans l'espace rural sont réparties sur le territoire pour exercer cette mission. Le premier problème, auquel nous sommes confrontés, est que leurs effectifs sont insuffisants pour une présence réelle et visible sur le terrain. Pour pallier cette pénurie, les brigades ont été regroupées, depuis 2002, en communautés de brigades. Ainsi, chez nous, les brigades de Choisy-au-bac, Ribécourt-Dreslincourt et Attichy forment une communauté. Cela a pour conséquence que les 3 brigades sont, à tour de rôle, de permanence pour couvrir un vaste territoire, notamment durant les fins de semaine. Les distances à parcourir pour être sur le terrain s'allongent donc. Si plusieurs événements surviennent en même temps en plusieurs endroits, il est impossible de faire face et il faut alors faire appel à des renforts extérieurs.

Les villes se sont dotées de polices municipales. Elles ont l'avantage d'être au plus près de nos concitoyens. Mais leurs prérogatives comme leurs effectifs sont limités. Elles peuvent être des relais utiles dans l'identification des faits délictueux et de leurs auteurs mais à condition que la gendarmerie soit en mesure d'intervenir dans la foulée et que la justice, elle aussi, soit suffisamment réactive.

Dès lors, l'État, face à ses propres carences, vante ce qu'il nous présente comme le remède-miracle : la vidéosurveillance. Il suffirait donc d'installer des caméras partout pour régler les problèmes. Disposer d'images attestant de tel ou tel acte de délinquance peut être utile, mais encore faut-il que la gendarmerie soit en mesure d'intervenir pour interpellier les délinquants. Et pendant le temps où les militaires visionnent des heures de vidéosurveillance, ils ne sont pas sur le terrain.

Les auteurs de délits savent, en outre, s'adapter à la mise en service de ces nouvelles technologies. Ils agissent de plus en plus souvent masqués et vêtus de noir pour ne pas être identifiés. Les caméras sont souvent vandalisées. Les cas de cambriolages se

doublent de vols de voitures pour pouvoir s'enfuir au plus vite sans que les auteurs puissent être reconnus. Conséquence : les plaintes des victimes ne reçoivent pas de suites.

Nos voisins de l'Agglomération de la Région de Compiègne (A.R.C.) disposent de 167 caméras sur leur territoire, dont 62 pour la seule ville de Compiègne. Ce maillage n'empêche pas les trafics de drogue dans certains quartiers. Alors qu'elle est la ville la plus vidéosurveillée de France, Nice a subi une attaque terroriste au camion bélier le 14 juillet 2016, provoquant une véritable hécatombe. Un an et demi auparavant, son maire, Christian Estrosi, avait fait cette déclaration à propos des tueries de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher : « Si Paris avait été équipée du même réseau que le nôtre, les frères Kouachi n'auraient pas passé trois carrefours sans être neutralisés et interpellés. » La suite lui a malheureusement prouvé le contraire.

La vidéosurveillance a donc son utilité mais aussi ses limites. À Thourotte, la municipalité étudie les conditions d'une réelle efficacité de ce genre de dispositif. Il est ainsi envisagé d'équiper le quartier Jean Jaurès dans ses parties comprenant le groupe scolaire Onimus, l'esplanade, les devantures des bâtiments publics, l'espace de jeux Roger Paullier. C'est là que se concentrent des flux importants de passage et là aussi que nous constatons des faits délictueux et des trafics. Au vu de cette expérience, qui pourrait débiter d'ici la fin de cette année, nous l'étendrons à d'autres endroits de la ville si les résultats sont probants. Mais, encore une fois, ces derniers dépendront de la réactivité de la gendarmerie et de la justice... et donc des moyens dont l'une et l'autre disposent.

Pour l'installation de caméras, il faut nous assurer que nous ne portons pas atteinte à la vie privée de nos concitoyens. Par ailleurs, ces opérations ont un coût pour la collectivité. Chaque caméra représente une charge de fonctionnement de 7400 € par an, qui s'ajoute à son prix d'achat variable, selon sa nature et ses performances. Il importe donc de ne pas se tromper sur l'investissement réalisé, sa localisation et son suivi.

Il n'existe pas d'alternatives efficaces à la nécessaire présence de la gendarmerie sur le terrain. Les images recueillies par vidéosurveillance ne la remplacent pas et nous condamnent à des interventions après coup, ce dont se jouent les délinquants. L'exigence réside dans un accroissement des effectifs dans les brigades.

Allocation Adultes Handicapés : vers une avancée pour les couples

C'est le résultat d'un long combat. Il concerne nos concitoyens en situation de handicap lorsqu'ils vivent en couple, qu'ils soient mariés, concubins ou pacsés.

L'A.A.H. a été créée en 1975. Elle est destinée à compenser l'incapacité de travailler. Elle est versée sur critères médicaux et sociaux. D'un montant maximum de 900 € mensuels, elle compte aujourd'hui plus de 1,2 million de bénéficiaires, dont 270 000 sont en couple. Cela représente une dépense de 11 milliards d'euros pour le budget de l'État.

Actuellement, l'A.A.H. n'est plus versée à la personne handicapée dès lors qu'elle est en couple et que les revenus du ménage dépassent un certain seuil, par ailleurs très bas. Cela a pour effet de rendre l'un des conjoints totalement dépendant de l'autre avec, au final, des ressources communes insuffisantes pour couvrir les besoins.

Depuis longtemps, les associations demandent donc l'individualisation de l'A.A.H., jusqu'ici sans succès. En mars 2018, la députée Marie-George Buffet déposait une proposition de loi à l'Assemblée nationale. Des initiatives parlementaires similaires ont vu le jour au Sénat. Elles avaient toutes été repoussées. Il aura fallu la mobilisation de milliers de personnes pour remettre le métier sur l'ouvrage et la signature d'une pétition dépassant les 100 000 soutiens pour que les choses bougent.

Ainsi, le 13 janvier 2020, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi instaurant le principe de l'individualisation contre l'avis du gouvernement et de sa majorité, pour le coup, mise en minorité.

Le Sénat vient à son tour d'examiner le texte et de l'adopter, le 9 mars dernier, soit plus d'un an après les députés. Jusqu'à présent, la droite sénatoriale majoritaire s'y était opposée. Elle a, cette fois, apporté ses voix à cette avancée sociale.

Toutefois, les sénateurs, contrairement au texte des députés, ont réintroduit un certain plafonnement du cumul de l'A.A.H. avec les ressources propres du bénéficiaire. Au final, aux termes de ce nouveau dispositif, 196 000 personnes concernées y gagneraient. Pour les 44 000 qui seraient perdants, ils conserveraient durant dix ans le bénéfice du calcul actuel.

La proposition de loi doit désormais revenir, pour une deuxième lecture, devant l'Assemblée nationale. Le gouvernement et sa majorité ne pourront pas ignorer le vote des députés et des sénateurs en première lecture, à l'appui d'une forte mobilisation des associations.

“ L'Allocation Adultes Handicapés est destinée à compenser l'incapacité de travailler. ”



Un an déjà !



Émile Dubrenat, Céline Chapuis, Dominique Déré

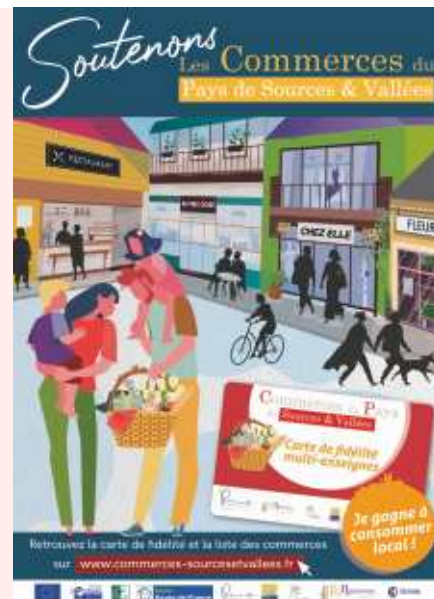
Voilà déjà une année que nous avons été élus. Malgré la conjoncture difficile due à l'urgence sanitaire, nous nous sommes efforcés de maintenir nos engagements en participant régulièrement aux séances du Conseil Municipal et aux diverses commissions ; plus particulièrement : le C.C.A.S., les Affaires scolaires, les Finances, les Affaires culturelles et les Travaux.

Les échanges dans ces commissions ont été cordiaux et ont permis à chacun(e) de faire valoir son point de vue dans le respect de nos interlocuteurs.

Lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget, nous avons voté positivement aux propositions faites, parce qu'elles nous ont semblé répondre aux attentes de la population. D'ailleurs, la plupart des actions annoncées émanaient de nos programmes de campagne, telles que : la création d'une cantine au groupe scolaire du Martelois, l'aménagement du parc des Effaloises et l'installation de caméras de vidéoprotection, même si, sur ce dernier point, nous sommes persuadés qu'il y a des efforts à faire pour contribuer à la sécurité des biens et des personnes. La vidéoprotection est un atout dissuasif contre le vol, le vandalisme et qui fournit des preuves objectives pour identifier les incivilités. L'effort devra porter sur tous les points névralgiques de la ville, comme les parkings, les abords des écoles et autour des immeubles. Pas seulement sur l'esplanade devant la mairie !

La vie de nos concitoyens est complètement bousculée par la Covid-19, qui nous éloigne de nos enfants et petits-enfants ainsi que de nos amis. Les activités culturelles et sportives sont écornées par cette pandémie que nous espérons voir disparaître le plus vite possible.

Comme nous vous l'avons indiqué dans *Contact* en juillet dernier, nous nous engageons à rester unis hors de tout clivage politique pour vaincre la pandémie et la situation sans précédent que vivent notre commune et notre pays. Notre seule ambition est de vous servir et de rester à l'écoute de tous, sans esprit partisan.



Faire ses courses sur Internet, tout en achetant local

Dans le *Contact* de décembre 2020, la municipalité de Thourotte a mis en avant les commerces locaux. Aujourd'hui encore, elle vous invite à effectuer vos achats dans les boutiques proches de votre domicile.

Une plateforme Internet pour retrouver les commerces de proximité

Dans le même esprit, nous vous présentons le nouveau système mis en place par le Pays de Sources et Vallées, qui vous permet désormais de retrouver sur Internet vos commerçants de proximité.

Depuis maintenant 3 ans, la Communauté de Communes des Deux Vallées, le Pays des Sources et le Pays Noyonnais travaillent sur des actions vers les commerces de proximité, et notamment une plateforme vous permettant de retrouver tous vos commerces près de chez-vous, en ligne. Ces mêmes commerces peuvent vous présenter leurs produits dans une vitrine du site internet. Vous pouvez y effectuer vos achats à la manière du « Click and Collect », ou bien vous faire livrer si le vendeur le propose.

Une nouvelle carte de fidélité multi-enseignes

En ce moment, dans toutes les boîtes aux lettres du secteur, est déposée une carte de fidélité, accompagnée d'un répertoire de tous les commerçants de proximité du Pays de Sources et Vallées. Cette carte vous permet de cumuler des points dans tous les commerces adhérents. Vous pouvez ensuite bénéficier de bons de réduction, de promotions et d'autres avantages dans les enseignes où vous avez gagné ces mêmes points. Vous activez cette carte en vous rendant chez l'un d'eux, ou bien sur Internet.

Pour plus d'informations :
www.commerces-sourcesetvallees.com

Vos services municipaux

Coordonnées de la mairie

Adresse de la mairie : 18 rue Jean Jaurès
Ecrire à : Hôtel de ville, C.S. 60069, 60777 Thourotte cedex
Tél. 03 44 90 61 00 • Fax : 03 44 76 51 23
Courriel : mairie@thourotte.fr • Site Internet : www.thourotte.fr
La mairie est à votre service du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h.
Le mardi soir : ouverture prolongée jusqu'à 18h15.

Direction Générale des Services Tél. 03 44 90 61 07

M^{me} COLLERY Céline *Directrice Générale des Services*
M^{me} LEBOEUF Clarisse *Assistante de direction*
M. FRUGIER Damien *Chargé de communication*
M^{me} BONGARD Aurore *Responsable informatique*

Accueil-Standard

M^{mes} FIEVET Anne et VEGELI Sabine *Hôtesse d'accueil*

État civil - Elections - Etrangers - Cimetière

Tél. 03 44 90 61 32

M^{mes} GROSCAUX Corinne *Adjointe administrative*

Intendance

M^{me} DELAPLACE Viktoria *Responsable*

Ressources humaines

M^{me} LANGLOIS Cécile *Responsable du service*

M^{me} LEGRAND Sandrine *Gestionnaire en R.H.*

Service financier

M. GAUDET Sylvain *Responsable de gestion financière et comptable*

Services Techniques et Urbanisme Tél. 03 44 90 61 34

M. HENWOOD Mickaël *Directeur du service*

M^{me} DHERVILLEZ Céline *Assistante de direction*

M. GROSLONG Patrick *Responsable des ateliers municipaux*

Service Développement culturel Tél. 03 44 90 61 35

M^{me} KUREK Céline *Directrice du service*

M^{me} CHLAGOU Barbara *Assistante de direction*

M. FOURNIER Laurent *Archiviste*

M^{me} SAFFON Émilie *Chargée des relations avec le public*

M. TARLAY Nicolas *Programmeur - régisseur*

École Municipale de Musique Jean Rochet

4 rue Michel Neuville - Tél. 03 44 76 40 28

M. BASSERIE Yves *Directeur*

M^{me} BAJARD Stéphanie, M. BASSERIE Éric, M. DESAINT Étienne,

M. RZEPLINSKI Stéphane, M. SERGEANT Benoît

Assistants d'enseignement artistique



Les professeurs comme les élèves de l'école de musique ont su s'adapter aux contraintes sanitaires : ils se sont mis à la visioconférence.

Médiathèque

Place Saint-Gobain - Tél. 03 44 90 61 26

M^{me} BOURCHY Virginie *Bibliothécaire*

M^{me} LIÉNARD Sylvie *Agent de médiathèque*

• **Tarifs** : adulte habitant Thourotte : 13 € l'inscription à l'année / adulte non Thourottois : 26 €. Pour les autres adultes du foyer : inscription gratuite. L'inscription est de 36 € pour les groupes extérieurs. Sur présentation d'un justificatif, l'inscription est gratuite pour les mineurs, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du R.S.A.

• **Horaires** : Mardi 12h-20h • Mercredi 9h-12h puis 13h30-18h • Vendredi 13h30-18h • Samedi 9h-12h puis 13h30-18h • Fermeture le lundi, le jeudi et le dimanche • Ces horaires peuvent varier en fonction des éventuels couvre-feux et confinements.

Service Développement social - Éducatif - Jeunesse Tél. 03 44 90 63 46

M^{me} MADELAINE Julie *Directrice du service*

M^{me} DEMARQUE Marie-Noëlle *Assistante de direction*

M^{me} HMIMID Najate *Assistante service scolaire et périscolaire*

Tél. 03 44 90 61 39



L'équipe de la crèche déploie des trésors d'imagination pour l'éveil et le plaisir des enfants !

Crèche Maria et Procolo Tonini (structure multi-accueil petite enfance : accueil régulier et occasionnel)

Rue des Basses Vignes - Tél. 03 44 76 16 60

M^{me} RICHEZ Élodie *Directrice*

M^{me} ALEXANDRE Élise *Directrice adjointe*

• **Ouverture** du lundi au jeudi de 7h30 à 18h50, le vendredi de 7h30 à 18h20.

Accueil périscolaire

M^{me} LEPAGE Dorothée *Directrice des accueils périscolaires*

M^{me} DESMAREST Christine *Directrice des accueils périscolaires du mercredi*

• **École maternelle Onimus** : Tél. 06 32 01 24 43

• **École élémentaire Onimus** : Tél. 03 44 96 12 17

• **Groupe scolaire du Martelois** : Tél. 06 30 02 10 07

Espace Angèle Fontaine (activités sociales et familiales)

Rue du Général Kœnig - Tél. 03 44 90 68 90

M^{me} BASETTE Jany *Chargée d'accueil*

M^{me} DEPIERRE Oriane *Animatrice*

M^{me} LEFEVRE Sophie *Conseillère en économie sociale et familiale*

M^{me} MENU Stéphanie *Animatrice du Point Information Jeunesse*

M. SAMATHAY Fabrice *Conseiller emploi-insertion*

- **Horaires :** Mardi et jeudi 8h30-12h30 puis 13h30-17h30 • Mercredi 8h30-12h30 puis 13h30-19h • Vendredi 8h30-11h30 puis 13h30-17h30 • Samedi 10h-12h puis 13h30-16h30 • Fermeture le lundi et le dimanche
- Depuis la fin de l'année 2020 et pour un temps que nous espérons court, l'établissement ferme ses portes le samedi, car c'est une journée dédiée aux ateliers collectifs, dont l'organisation est compliquée par la crise sanitaire.*

Service des Sports et de la Vie associative

Tél. 03 44 90 61 31

M^{me} COLLERY Céline *Directrice du service*

M^{me} DECAMME Christel *Assistante de direction*

M. JEHMA Jamel *Chargé des équipements*

Complexe polyvalent Édouard Pinchon

Avenue d'Austerlitz - Tél. 03 44 76 54 80

Piscine Georges Bonichot

Avenue Jean Moulin - Tél. 03 44 76 10 15

M. SEGUIN Arnaud *Responsable de l'établissement*

- **Ouverture au public en période scolaire :** Fermeture le lundi • Mardi 17h-19h • Mercredi 15h30-19h • Fermeture le jeudi • Vendredi 12h-13h30 puis 17h-19h • Samedi 14h30-19h • Dimanche 9h-12h30
- **Ouverture au public pendant les vacances scolaires :** Fermeture le lundi • Du mardi au jeudi 14h30-19h • Vendredi 12h-13h30 puis 17h-20h • Samedi 14h30-19h • Dimanche 9h-12h30
- **Fermeture de la caisse :** 45 minutes avant la fermeture de l'établissement.



Pour la première fois, nous vous montrons la piscine vide. Nos équipes profitent de chaque période de fermeture - programmée ou forcée - pour procéder à des rénovations.

Cimetière

Horaires d'ouverture :

8h30-19h (du 1^{er} avril au 30 septembre)

8h30-18h (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Pour les concessions, s'adresser en mairie : 03 44 90 61 32

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

En mairie - Tél. 03 44 90 61 06

M^{me} BRAMART Mélanie *Conseillère sociale*

Résidence pour les personnes âgées Pierre Baujoin

2 rue des Basses Vignes - Tél. 03 44 76 41 85

M^{mes} ROSSIGNOL Delphine et MOUSLI Sonia *Gardiennes*

Vous avez dit : « C.C.A.S. » ?

Mais qu'est-ce qu'un C.C.A.S. ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif communal. Son organisation repose sur un conseil d'administration présidé par le maire. Ses membres sont, à part égale, des membres du conseil municipal et des représentants des associations œuvrant dans la commune.

Le C.C.A.S. anime les actions de prévention et de développement social à Thourotte en liaison avec les institutions publiques et privées. Son rôle consiste à recevoir, informer et orienter les administrés dans le cadre de la prévention sociale et notamment pour différentes démarches qu'ils sont amenés à effectuer dans certaines situations (handicap, logement, expulsion, difficultés financières...).

À qui s'adresse le C.C.A.S. ?

Le C.C.A.S. s'adresse aux habitants de Thourotte, et plus particulièrement aux seniors et aux personnes en difficulté ou en situation de handicap.

Quelles sont les missions du C.C.A.S. ?

Le C.C.A.S. existe pour vous aider à :

- accéder au logement social et bénéficier de l'allocation Logement
- accomplir certaines démarches (R.S.A., complémentaire santé solidaire, domiciliation, retraite...)
- demander une carte d'invalidité, A.A.H., etc.
- constituer un dossier de téléassistance, d'A.P.A., etc.
- profiter du plan Canicule, du plan Grand froid
- obtenir des bons alimentaires d'urgence et à payer des factures, sous réserve d'une étude préalable par les assistantes sociales du Conseil Départemental
- bénéficier d'un soutien psychologique.

Comment contacter le C.C.A.S. ?

Afin de vous accompagner, une conseillère sociale est à votre disposition :

- en mairie (18 rue Jean Jaurès) le lundi et le vendredi de 8h30 à 17h
- en mairie le mardi de 8h30 à 18h15
- en mairie le jeudi de 13h30 à 17h
- à l'Espace Angèle Fontaine (rue du Général Kœnig) le jeudi de 9h30 à 11h30.

Pour un maximum d'efficacité dans le traitement de vos demandes, nous vous recommandons de prendre rendez-vous.

Tél. 03 44 90 61 06

Courriel : ccas@thourotte.fr

L'application CityAll : l'actualité de Thourotte dans votre smartphone !

Rapidité, simplicité, actualité... et gratuité ! Dès aujourd'hui, téléchargez la nouvelle application de votre ville. Un indispensable pour être informé en temps réel : sur votre smartphone, vous pouvez consulter les informations qu'affichent les deux panneaux lumineux de Thourotte. Dès qu'une nouvelle annonce est publiée, une notification est envoyée.

Ce dispositif peut se révéler très utile dans des situations d'urgence liées à la Covid-19 mais aussi, par exemple, aux alertes météo, aux risques d'inondations ou aux coupures d'eau et de gaz. Ce n'est pas à vous de chercher, car l'information vient à vous.

Vous avez accès à la douzaine de courts messages affichés sur nos panneaux lumineux, qui annoncent notamment les activités et les spectacles qu'organise la municipalité. Une véritable synthèse de

l'actualité thourottoise ! L'essentiel est là. Ensuite, rien ne vous empêche d'approfondir les informations en visitant le site www.thourotte.fr !

Cette application est développée par Lumiplan, la société qui a conçu les panneaux lumineux de la rue Jean Jaurès et de la place de la République. Un millier de communes françaises ont déjà adopté CityAll : l'application vous donne accès aux informations de chacune d'entre elles.

Totalement gratuite, elle est compatible à partir d'Android 5.0 et d'I.O.S. 12. Aucune donnée personnelle n'est demandée au moment de l'installation.

Il ne vous reste plus qu'à prévoir deux poches assez grandes pour y ranger les deux panneaux lumineux !



Enseignement

Pour les inscriptions aux écoles maternelles et élémentaires, aux activités périscolaires et à la cantine, merci de vous adresser, en mairie, au service scolaire : Mme Najate HMIMID, 03 44 90 61 39.

Groupe scolaire du Martelois Rue Guynemer
Ecole Maternelle : 03 44 76 29 76 - Ecole élémentaire : 03 44 76 28 46

Groupe scolaire Joseph Onimus Rue Jean Jaurès
Ecole Maternelle : 03 44 76 03 57 - Ecole élémentaire : 03 44 76 02 27

Collège Clotaire Baujoin 2 rue Charlemagne
Tél. 03 44 76 02 66 ou 03 44 76 00 31

Culte

Église Notre-Dame de la Nativité
Chemin du Halage. Messe le dimanche à 9h30.

Maison paroissiale
9 rue de Voguë - Tél. 03 44 76 39 81

Vos services

Déchetterie
Rue des Amours - Tél. 03 44 76 62 75. Obligatoire, la carte d'accès s'obtient sur demande auprès du service Environnement de la C.C.2.V.
03 44 96 31 00 / www.cc2v.fr
Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h puis de 14h30 à 18h, le dimanche de 9h à 12h. Fermeture les jours fériés.

Gaz de France (G.D.F.)
En cas d'urgence : tél. 0810 433 080

La Poste
• Centre de distribution : rue Amour Baillon. - Tél. 03 44 96 33 10
• Bureau du 57 place de la République : Tél. 03 44 90 62 90
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 14h à 17h. Levée à 16h. Ouvert le samedi de 9h à 12h.

Lyonnaise des Eaux
Service Client : 0 977 408 408
En cas d'urgence : 0 977 401 120

S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) Thourotte / Longueil-Annel
Le siège de votre service d'eau potable et d'assainissement des eaux usées est en mairie de Thourotte : 03 44 90 61 07

S.N.C.F. (Société Nationale des Chemins de Fer)
Tél : 36 35 (0,40 € / mn + prix d'un appel) - www.sncf.com

Europe Ambulances Services



Ambulance - VSL - Taxi

Tél : 03 44 76 49 26

Transport toutes distances

2 bis, Rue Pasteur - 60150 THOUROTTE - fax : 03 44 76 52 26

Vos démarches

Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)

- Pour une aide dans vos démarches : rendez-vous à l'Espace Angèle Fontaine avec Mme Sophie LEFEVRE, conseillère en économie sociale et familiale. Tél : 03 44 90 68 90
- Les allocations des Thourottois sont régies par la C.A.F. de Beauvais : 2, rue Jules Ferry, B.P. 90729, 60012 BEAUVAIS cedex
- Votre antenne de proximité a déménagé : 3 rue de l'Anthemis, 60200 COMPIÈGNE
- Tél : 0 810 25 60 80 (0,06 € / mn + prix de l'appel)
- www.caf.fr

C.C.2.V. (Communauté de Communes des Deux Vallées)

9, rue du Maréchal Juin - B.P. 9 - 60150 THOUROTTE
Tél. 03 44 96 31 00 - www.cc2v.fr

E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) "Le Jardin des Deux Vallées"
101 rue de la République - 60150 THOUROTTE - Tél. 03 44 23 23 40

Maison du Conseil Départemental + Maison de la Solidarité et des Familles

22 rue Jean Jaurès - 60150 THOUROTTE
Tél. 03 44 10 75 85
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 17h30

Perception

51 rue de la république - Tél. 03 44 76 00 47
Accueil du lundi au jeudi 8h30 à 12h puis de 13h15 à 16h15.
Fermée le mercredi et le vendredi.
• Contributions directes et enregistrement :
6 rue Winston Churchill - 60321 COMPIÈGNE
Tél. 03 44 92 58 58

Pôle Emploi

• Commencer toute démarche en appelant le 39 49 (service gratuit + prix d'un appel)
• www.pole-emploi.fr

En cas d'urgence

15 : S.A.M.U.

17 : Gendarmerie Nationale

517 avenue Léo Delibes - 60750 CHOISY-AU-BAC - Tél. 03 44 85 42 17

18 : Pompiers - Centre de secours Claude Baujoin

Boulevard Henri Barbusse - 60150 THOUROTTE - Tél. 03 44 90 61 10

Police Municipale de Thourotte

Hôtel de ville, 18 rue Jean Jaurès - Tél. 06 80 70 60 33

Europe Ambulances Services

2 rue Pasteur - Tél. 03 44 76 49 26

Centre hospitalier de Noyon

Avenue Alsace Lorraine - 60400 NOYON - Tél. 03 44 23 60 00

Centre hospitalier de Compiègne

8 avenue Henri Adnot, Z.A.C. "Mercières 3" - 60200 COMPIÈGNE
Tél. 03 44 23 60 00

Polyclinique Saint-Côme

7 rue Jean-Jacques Bernard - 60200 COMPIÈGNE
Tél. 03 44 92 43 43
Service d'urgence 24H/24 : 03 44 92 43 43

Santé

C.P.A.M. (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Pour une aide dans vos démarches : rendez-vous à l'Espace Angèle Fontaine avec une conseillère en économie sociale et familiale.

Tél. 03 44 90 68 90

- Les Thourottois sont rattachés à la C.P.A.M. de Beauvais : 1 rue de Savoie, B.P. 30326, 60013 BEAUVAIS cedex
- La C.P.A.M. de Beauvais a une antenne à Compiègne : rue du Général Kœnig, B.P. 30027, 60321 COMPIÈGNE cedex
- Les agences de la C.P.A.M. vous accueillent uniquement sur rendez-vous, de préférence depuis votre compte *ameli*, ou par téléphone.
- Tél. : 36 46 (prix d'un appel local) • www.ameli.fr

Dentistes

- M^{me} GATOUILLAT, M^{me} MATEIU et M. BOTAN : 1 rue des Aubépines
Tél. 03 44 76 28 08
- M^{me} LALLEMAND : 22 boulevard Henri Barbusse - Tél. 03 44 86 94 33
- M. MOGNOLLE : 50 rue de la République - Tél. 03 44 76 02 64
- Centre de santé dentaire de la M.I.C. - Réseau de Santé Solidaire : 1 rue de Voguë - Tél. 03 44 76 74 04

Écouter Voir

- 6 place de la République - Tél. 03 44 76 02 17
- Galerie commerciale de Super U - Tél. 03 44 96 05 80

Infirmières

- M^{mes} BUFFET-LEVEQUE et MANABRE : 12 rue Jean Jaurès
Tél. 03 44 76 02 36
- M^{me} GENTILINI : 4 bis rue d'Estienne d'Orves - Tél. 03 44 76 26 55
- M^{me} OZGA : 3 place Raymond Poincaré - Tél. 03 44 36 18 79

Kinésithérapeute

- M. LEMARCHAND : 4 bis rue d'Estienne d'Orves - Tél. 03 44 76 13 47

Laboratoire d'analyses BELLANGER

11 rue de la République - Tél. 03 44 96 30 50

Médecins

- Docteur LARDEUR : 87 rue de la République - Tél. 03 44 76 26 20
- Docteur PERCOT : 2 place de la République - Tél. 03 44 76 00 51
- Docteurs MEYRAT et SAINT-LÉGER : Centre de santé de la M.I.C. - Réseau de Santé Solidaire - 1 rue de Voguë - Tél. 03 44 76 74 04

Mutuelle Familiale

1 rue de Voguë - Tél. 03 44 76 61 32

Orthophonistes

- M^{mes} AUFRECHTER et WATTIER-MARIEZ : 12 rue Jean Jaurès
Tél. 03 44 76 31 46

Pédicures-podologues

- M^{me} DENOYELLE : 1 place Raymond Poincaré - Tél. 03 44 20 99 54
- M^{me} TINGAUD-MEIRIEUX : 57 place de la République
Tél : 06 64 87 27 83

Pharmacies

- M. GILBERGUE : 5 place de la République - Tél. 03 44 76 02 26
- M. HAMIK : 2 rue d'Estienne d'Orves - Tél. 03 44 76 51 51
- Pharmacie mutualiste : 1 rue de Voguë - Tél : 03 44 76 00 35

Psychologues

- M^{me} GENIELLE-BRUNET : Centre de santé de la M.I.C. - Réseau de Santé Solidaire - 1 rue de Voguë - Tél. 07 69 98 57 77
- M^{me} LOUBRY : 9 rue Gauguin - Tél. 07 68 29 76 28

Sophrologue

- M^{me} MABESOONE : 4 bis rue d'Estienne d'Orves - Tél. 06 61 54 81 99

Vétérinaires

- Dr MENDONCA et associés : 10 rue Amour Baillon - Tél. 09 60 37 12 84

Vaccination contre la Covid-19 : mode d'emploi

Qui peut se faire vacciner ?

Depuis le 18 janvier, la vaccination est ouverte :

- aux personnes âgées de 75 ans et plus
- aux personnes atteintes de maladies graves et qui les rendent vulnérables aux risques les plus dangereux du virus

Ces personnes peuvent se faire vacciner sur rendez-vous dans le centre de vaccination de leur choix.

Il est possible de se faire vacciner chez son médecin traitant et chez son pharmacien. Sont concernées les personnes de 50 à 64 ans atteintes de maladies cardio-vasculaires, d'hypertension, de diabète, de pathologies respiratoires chroniques, d'insuffisance rénale dialysée, d'obésité, de cancer évolutif sous traitement et les plus de 75 ans.

Quels sont les centres de vaccination du secteur ?

- Théâtre Le Chevalet, 6 place Aristide Briand, à Noyon
- Centre de Rencontres de la Victoire, 112 rue Saint-Joseph, à Compiègne

Cette liste peut évoluer avec l'ouverture de nouveaux centres et la mobilisation des professionnels de santé (médecins libéraux, infirmier(e)s, pharmacies). Cela dépend de la disponibilité des vaccins. La mise en service, par le Conseil Départemental, de bus de vaccination est ainsi à l'étude auprès de la préfecture et de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) avec l'objectif de couvrir nos territoires ruraux.

Comment prendre rendez-vous ?

- sur internet, via le site <https://sante.fr/carte-vaccination-covid>

- par téléphone au 0 800 009 110 (de 8h à 22h) ou au 03 92 04 34 71 (plateforme régionale, de 8h à 18h, 7 jours sur 7)

- en contactant l'un des centres de vaccination locaux :

- Théâtre Le Chevalet / 03 59 55 35 60

- Centre de Rencontres de la Victoire

> au 03 59 55 35 60 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 12h.

> sur Doctolib en indiquant «Centre de vaccination Compiègne et ARC»

Pour toute question relative à la vaccination et qui ne concerne pas la prise de rendez-vous

Vous pouvez joindre la cellule d'information du public de la Préfecture de l'Oise au 03 11 06 10 60, de 8h à 18h.

Pour l'installation d'un centre de vaccination à Thourotte

Le maire Patrice Carvalho s'est adressé à l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et à la Préfète de l'Oise pour demander l'installation d'un centre de vaccination à Thourotte, dans une salle municipale.

Gare à l'arnaque à la vaccination à domicile !

Dans plusieurs territoires des Hauts-de-France, on a signalé des prospections par téléphone en vue d'une prise de rendez-vous à domicile pour une vaccination Covid-19. Attention, ne donnez pas suite ! Il s'agit d'une arnaque ! L'Agence Régionale de Santé confirme que ces initiatives relèvent d'une tentative d'escroquerie et d'un exercice illégal de la médecine. La vaccination ne peut intervenir qu'à l'initiative d'un professionnel de santé.

Ce texte a été validé en mars 2021. Il est probable que, par la suite, les mesures évoluent. Nous invitons chacun à se tenir informé des mises à jour.

Élections régionales et départementales en juin

Le gouvernement a fixé la date de ces deux scrutins locaux aux 13 et 20 juin 2021. Ils étaient initialement programmés pour le mois de mars, mais l'épidémie a contraint à ce report. Faisons le point sur ces deux élections locales.

Les élections régionales

Elles permettent d'élire les conseillers régionaux des Hauts-de-France. Depuis 2015, la région à laquelle nous appartenons comprend 5 départements : le Nord, le Pas-de-Calais, l'Oise, la Somme et l'Aisne.

Nous élisons ainsi les 170 conseillers régionaux des Hauts-de-France, dont 25 représentent l'Oise. Leur mandat est d'une durée de 6 ans. Nous avons à choisir une liste sur laquelle figurent les candidats des 5 départements.

Les candidats sont élus au premier tour si une liste atteint plus de 50% des suffrages exprimés ou au second tour si aucune n'atteint ce seuil. La répartition des sièges s'effectue à la proportionnelle des voix obtenues, avec une prime majoritaire pour la liste arrivée en tête.

Les conseils régionaux ont notamment en charge :

- le développement économique
- l'aménagement du territoire
- les transports non urbains, ports et aéroports
- la gestion des lycées et la formation professionnelle

Budget 2021 des Hauts-de-France : 3,68 milliards d'euros.

Les élections départementales

Depuis la réforme de 2013, les conseillers généraux sont devenus les conseillers départementaux et les cantons ont été redécoupés. Auparavant, l'Oise comptait 41 cantons. Ils ont été ramenés à 21 aujourd'hui. L'actuel canton de Thourotte regroupe les anciens cantons de Ribécourt-Dreslincourt et de Lassigny.

En juin, nous élisons les deux conseillers départementaux en binôme (un homme - une femme) qui nous représenteront au Conseil Départemental de l'Oise. Les candidats sont élus au premier tour si un binôme recueille 50% des suffrages exprimés, ou au second tour si aucun n'atteint ce seuil. Est alors élu le binôme arrivé en tête selon le mode de scrutin majoritaire.

Les conseils départementaux ont notamment en charge :

- l'aide sociale, dont la protection de l'enfance et le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.)
- les routes départementales
- les transports scolaires
- la gestion des collèges
- l'aide aux communes

Budget 2021 du Conseil Départemental de l'Oise :

- Fonctionnement / 749 millions d'euros
- Investissement / 184 millions d'euros

Inscription sur les listes électorales

Pour prendre part au vote, il faut obligatoirement être inscrit(e) sur les listes électorales. Auparavant, il fallait s'inscrire au plus tard le 31 décembre de l'année précédant le scrutin. Aujourd'hui, vous devez vous inscrire, au plus tard, le 6^{ème} vendredi précédant un scrutin : dans le cas qui nous intéresse, cela fixe la date limite au 7 mai 2021 inclus.

Dans certaines situations (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle...), l'inscription est possible jusqu'au 10^{ème} jour précédant le 1^{er} tour de scrutin, soit jusqu'au jeudi 3 juin 2021 au plus tard.

Pour s'inscrire, il faut fournir en mairie :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile (quittance de gaz, d'électricité...)

Si vous habitez chez un parent, il vous faut, en plus, fournir une attestation du parent, établie sur papier libre, certifiant que vous habitez chez lui.

Service Élections : 03 44 90 61 32 • corinne.groscaux@thourotte.fr



Les 13 et 20 juin, nous voterons donc deux fois pour élire les conseillers régionaux et les conseillers départementaux. Les deux scrutins se dérouleront dans le même bureau de vote.

Pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	à demander au service État Civil	Indiquer la date de naissance, le nom et le prénom et enveloppe timbrée avec adresse	Gratuit
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage		Date du mariage, nom et prénom et enveloppe timbrée avec adresse	Gratuit
Bulletin de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile		Date du décès, nom et prénom et enveloppe timbrée avec adresse	Gratuit
Carte d'électeur	Mairie du domicile (Inscription sur les listes électorales toute l'année)	Avoir 18 ans. Carte d'identité et Justificatif de domicile.	Gratuit	
Casier judiciaire	Par courrier : Casier judiciaire national 107 rue Landreau - 44079 Nantes ou par Internet : vosdroits.service-public.fr/F1420.xhtml	Indiquer son état civil + enveloppe timbrée	Gratuit	
Certificat de nationalité	Tribunal d'Instance : 26 allée des Soupirs, 60300 Senlis 03 44 53 91 00	Pièces prouvant la nationalité française	Gratuit	
Livret de famille ou duplicata	Mairie du mariage ou du domicile	Dossier à remplir en mairie	Gratuit	
Permis de construire, déclaration de travaux	Mairie et lieu de construction	Un dossier complet	Gratuit	
Légalisation de signature	En mairie	Signature à faire à la mairie devant l'officier d'État civil, avec une pièce d'identité	Gratuit	

P.A.C.S. : enregistrement en mairie

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les Pactes Civils de Solidarité sont à enregistrer en mairie et non plus au tribunal.

Les deux partenaires doivent donc se présenter auprès de l'officier d'État civil munis des pièces suivantes :

- la copie intégrale de l'acte de naissance (datant de moins de 3 mois) de chaque partenaire
- la pièce d'identité de chaque partenaire
- une attestation de résidence commune signée des deux partenaires
- la convention de P.A.C.S. (modèle disponible sur www.service-public.fr)
- si l'un ou l'autre des partenaires est divorcé ou veuf, la photocopie du livret de famille mentionnant le divorce ou le décès ou la copie intégrale de l'acte de mariage en cas de divorce ou l'acte de décès.
- si l'un des partenaires est sous curatelle, la copie du jugement de mise sous curatelle. La convention de P.A.C.S. devra être co-signée par le curateur.

• si l'un des partenaires est de nationalité étrangère :

- la copie intégrale de l'acte de naissance du pays d'origine datant de moins de 6 mois avec le visa du Ministère des affaires étrangères ou du Consulat de France dans le pays d'origine ou du Consulat du pays d'origine en France
- la traduction de cet acte de naissance en langue française
- un certificat de coutume délivré par les autorités diplomatiques de l'État dont le partenaire a la nationalité
- un certificat de célibat à demander au Consulat ou l'Ambassade sur place en France
- un certificat de non P.A.C.S.
- si le partenaire réside en France depuis plus d'un an, un certificat d'inscription ou de non inscription au répertoire civil ou copie des extraits le concernant conservés au répertoire à demander au Ministère des affaires étrangères.

Vous trouverez les informations complètes sur Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'officier d'État civil, en mairie de Thourotte : 03 44 90 61 32

corinne.groscaux@thourotte.fr

À 16 ans : recensement obligatoire

Vous êtes de nationalité française, et vous allez avoir 16 ans ? Que vous soyez une fille ou un garçon, vous devez impérativement vous faire recenser ! N'oubliez pas cette démarche capitale ! Si vous l'oubliez, vous ne serez plus autorisé(e) à passer les examens et concours d'État : conduite accompagnée, permis de conduire, C.A.P., B.E.P., baccalauréat, etc.

Pour obtenir votre attestation de recensement, vous devez vous rendre en mairie, avec une pièce d'identité et votre livret de famille, au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent. Si vous ne pouvez pas vous rendre en mairie dans les délais requis, votre représentant légal (père, mère, tuteur...) est autorisé à accomplir les démarches à votre place.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



La carte d'identité et le passeport ne sont pas disponibles à Thourotte Adressez-vous aux mairies de Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Noyon ou Ribécourt-Dreslincourt.

À l'instar des passeports, la carte d'identité (C.N.I.) n'est plus délivrée en mairie de Thourotte. Pour obtenir ces deux pièces, il faut vous rendre dans une mairie dotée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales, par exemple à Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Noyon ou Ribécourt-Dreslincourt.

La réforme a également réduit les délais d'obtention. Il est désormais possible d'effectuer une pré-demande sur Internet, non obligatoire mais conseillée pour accélérer les démarches. Si vous n'avez pas accès au Web ou si vous avez besoin d'aide, vous pouvez remplir la pré-demande au côté des agents d'État civil de la mairie de Thourotte. Elles sont notamment à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Service État civil : 03 44 90 61 32 / corinne.groscaux@thourotte.fr

Pour connaître les règles en vigueur et pour remplir sa pré-demande : www.oise.gouv.fr/demarches-administratives

La nouvelle carte d'identité électronique

C'est une avant-première, et elle se déroule dans l'Oise : notre département expérimente déjà la nouvelle carte d'identité électronique. Les démarches d'obtention restent inchangées, la gratuité est maintenue, mais la durée de validité redescend de 15 à 10 ans. Premier changement notable : l'objet a désormais la taille d'une carte bancaire. La principale innovation se trouve au dos de la carte : c'est une puce électronique, qui sécurise vos informations personnelles. Il est désormais possible d'indiquer deux adresses : c'est notamment utile aux enfants en garde alternée. La carte d'identité électronique sera généralisée dans toute la France le 2 août 2021.

Pièces à fournir pour obtenir une carte nationale d'identité

Pour un mineur, il faut apporter la copie intégrale de l'acte de naissance ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité des deux parents.

À tous, il est demandé de fournir une photo d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + copie) et une copie de l'ancienne carte. Les démarches sont gratuites.

En cas de perte ou de vol de la carte, un timbre fiscal électronique à 25 € est demandé.

Pièces à fournir pour obtenir un passeport

Vous devez apporter une photo d'identité prise par un professionnel de la photographie ou dans une cabine de photomaton. Les pièces à fournir sont : votre ancien passeport, une pièce d'identité, un justificatif de domicile (facture...) de moins de 3 mois, un timbre fiscal électronique (de 17 € pour les moins de 15 ans, de 42 € pour les 15-17 ans, de 86 € pour les personnes de 18 ans et plus).



À nouveau en vigueur :

l'autorisation de sortie des mineurs non accompagnés d'un parent

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, doit présenter les documents suivants :

- une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité ou passeport)
- une autorisation de sortie du territoire, signée par un titulaire de l'autorité parentale

- la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie

L'autorisation de sortie du territoire doit être renseignée sur un imprimé C.E.R.F.A. (n°15646*01) accessible sur le site www.service-public.fr Aucune démarche ne sera à effectuer auprès de la mairie.

La rubrique « État civil » disparaît de votre bulletin municipal

Dans cette publication, vous aviez l'habitude de retrouver la rubrique « État civil », dans laquelle étaient listées les naissances, les mariages et les décès survenus à Thourotte, avec leurs joies et leurs peines. La mise en place du Règlement Européen sur la Protection des Données (R.G.P.D.) modifie la donne. Toute publication de données personnelles doit désormais et obligatoirement faire l'objet d'un consentement préalable des personnes concernées ou de leurs parents ou encore de leurs proches, le cas échéant. Dans le respect de cette réglementation et afin d'éviter des contentieux inutiles, nous avons décidé de supprimer cette rubrique.

La version parlée de votre bulletin municipal et d'un bon livre !

Depuis 2016, la municipalité de Thourotte propose des versions audio de ses bulletins municipaux. Quelques jours après la parution de ce numéro, vous pourrez gratuitement retirer votre C.D. à l'accueil de la mairie. Vous pourrez également écouter ce bulletin sur votre smartphone, en utilisant le Q.R. code de gauche.

Ce travail est effectué par Trans-Doc, une association spécialisée dans l'enregistrement vocal de livres et de revues. Or, les donateurs de voix ont décidé de vous offrir un cadeau : un livre audio ! Lequel ? Vous aurez la surprise en utilisant le Q.R. code. Tous les trimestres, il vous mènera vers un nouveau livre gratuit. Lors de votre première utilisation, vous devez créer votre compte : il n'y a absolument rien à payer ! Il y a juste le plaisir des oreilles !

Le bulletin
annuel
Thourotte



Le
livre
offert



Trans-Doc
M. Hubert Ossart, président
17 rue de la prairie, 60280 Margny-lès-Compiègne
Tél : 06 78 43 46 08
Site Internet : www.trans-doc.org

Concours des jardins et des balcons fleuris : inscriptions jusqu'au mercredi 12 mai 2021

Finies, les visites-surprises ! Désormais, pour gagner un prix, c'est à vous d'effectuer les démarches d'inscription :

- soit en catégorie A « Maison avec jardin visible de la rue »
- soit en catégorie B « Balcon ou fenêtre fleurie dans un immeuble visible du domaine public ».

Le formulaire est disponible sur un présentoir de la mairie, de la médiathèque ou de l'Espace Angèle Fontaine. Vous le trouverez également, accompagné d'explications complémentaires, sur Internet : <http://www.thourotte.fr/parcs-et-jardins/villes-fleuries>



2023 : fin des tarifs réglementés du gaz naturel des particuliers

La loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019 a programmé la fin des tarifs réglementés de vente du gaz naturel. Cela fait suite à la décision du Conseil d'État du 19 juillet 2017, qui avait jugé que ces tarifs étaient contraires au droit européen.

En conséquence, les contrats de gaz naturel aux tarifs réglementés prendront fin le 30 juin 2023 pour les particuliers. Vous bénéficiez actuellement de ce type de contrats si, en haut de votre facture, figure un en-tête « Gaz Tarif Réglementé ».

Qu'est-ce qui va changer ? Actuellement, si vous disposez d'un contrat aux tarifs réglementés, c'est l'État qui fixe l'évolution des prix après avis de la Commission de Régulation de l'Énergie (C.R.E.). En 2023, les offres de marché et donc les prix seront librement définis par les fournisseurs.

Les contrats existants resteront valables d'ici là et les tarifs réglementés continueront de s'appliquer jusqu'au 30 juin 2023.

Il appartient à chaque particulier d'envisager la suite : soit garder le fournisseur actuel, soit faire jouer la concurrence en cherchant les

tarifs les plus avantageux. Vous êtes libres de souscrire une offre de marché chez le fournisseur de votre choix et quand bon vous semble. Cette démarche est gratuite. Elle n'entraîne pas d'interruption de la fourniture de gaz et vous conservez votre compteur actuel.

Rien de plus simple pour changer de contrat de fourniture de gaz : il vous suffit de contacter un nouveau fournisseur de votre choix. Vous lui communiquez le numéro du P.C.E. (Point de Comptage et d'Estimation), qui se trouve sur votre facture ainsi que le relevé de votre compteur. Il s'occupera alors de toutes les démarches, y compris de la résiliation de votre contrat aux tarifs réglementés.

Pour choisir votre fournisseur, nous vous invitons à vous renseigner sur les différentes offres de marché proposées par l'ensemble des fournisseurs afin de conclure un nouveau contrat adapté à vos besoins. Le comparateur d'offres du Médiateur national de l'énergie permet de comparer les offres de marché disponibles.

Rendez-vous sur www.energie-info.fr
(service indépendant et gratuit).

**Avec le gaz,
vous faites le bon choix pour l'avenir !**

Remplacer votre ancienne
chaudière fioul par des
équipements gaz
dernière génération

400 €
d'aide GRDF*

*Offre valable selon les conditions fixées par la Convention «Commune Vert L'Avenir» passée entre votre Communauté de communes et GRDF.

**Cette aide financière peut être cumulée à celles proposées
par la Communauté de communes des deux vallées**

Pour vous renseigner : Nicolas VAN DE WALLE - 06 60 64 59 87

Rendez-vous sur le site projet-gaz.grdf.fr

► **N°Cristal 09 69 36 35 34**

APPEL NON SURTAXE



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Quelque soit votre fournisseur.

GRDF, Société Anonyme au capital de de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511



*les nouveaux
commerçants*

SUPER Thowrotte



LES HORAIRES

DU LUNDI AU JEUDI de 8h30 à 19h30
VENDREDI ET SAMEDI de 8h30 à 20h
LE DIMANCHE de 9h00 à 12h30

LES SERVICES



Station U



Gaz



Recyclage



Photocopies



Développement
photos



Photos
d'identité



Distributeur
de billets



Coiffeur



Fleuriste



Station de lavage
véhicule



U Location



U drive



U Scanning



Billetterie



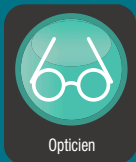
U Culture



Presse



Pressing



Opticien

LA GALERIE

À BIENTÔT
DANS VOTRE

SUPER



Tél. : 03 44 30 44 80